RAPPORT ANNUEL
1998-1999

Chambres des notaires du Québec

100-04890/

Table des matières

1. Lettres de présentation 1
2. Membres du Bureau de l'Ordre 3
3. Membres des comités de l'Ordre 5
4. Personnel permanent de l'Ordre 7
5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre 9
6. Les cotisations pour l'exercice 1998-1999 11
7. Rapport du président 13
8. Rapport du directeur général 17
9. Rapport du secrétaire 21
10. Rapports des directions
    - 10.1 Syndic 25
    - 10.2 Inspection professionnelle 26
    - 10.3 Services juridiques 27
    - 10.4 Services administratifs 28
    - 10.5 Développement de la profession 29
    - 10.6 Programme Ukraine 33
11. Rapports des comités
    - 11.1 Comité d'inspection professionnelle 37
    - 11.2 Comité de discipline 38
    - 11.3 Comité de révision 40
    - 11.4 Comité du Fonds d'études notariales 41
    - 11.5 Comité du Fonds d'indemnisation 42
    - 11.6 Comité de placements 43
    - 11.7 Comité des communications 44
    - 11.8 Comité de la formation des notaires 45
    - 11.9 Comité de la formation continue 46
    - 11.10 Comité de la formation préadmission et des stages 47
    - 11.11 Comité de retraite 48
    - 11.12 Comité des relations canadiennes et internationales 49
    - 11.13 Comité de liaison avec les institutions financières 50
    - 11.14 Comité de vérification 51
    - 11.15 Comité sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis 52
    - 11.16 Comité d'arbitrage des comptes des notaires 52
    - 11.17 Comité de planification stratégique 53
    - 11.18 Comité de déontologie 53
    - 11.19 Comité sur l'intégration des mécanismes d'indemnisation et d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires 54
    - 11.20 Groupe de travail - Programme Ukraine 54
12. Principales résolutions du Bureau de l'Ordre 55
13. Principales résolutions du Comité administratif 57
14. Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 1998-1999 59
15. États financiers et rapport des vérificateurs 61

Lettres de présentation

Montréal, août 1999

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application du *Code des professions*
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Denis Marsolais, notaire
Président

Montréal, août 1999

Monsieur Jean K. Samson, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1998 et le 31 mars 1999.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Denis Marsolais, notaire
Président

Québec, août 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Linda Goupil
Ministre responsable de l'application du *Code des professions*

Membres du Bureau de l'Ordre

(au 31 mars 1999)

Président	M^e^ Denis Marsolais
Vice-président	M^e^ Maurice Piette
Districts	**Représentants**
ABITIBI	M^e^ Normand A. Lacasse
ARTHABASKA	M^e^ Raymond-Pierre Gingras
BEAUHARNOIS-IBERVILLE	M^e^ Jean-Michel Philie
BEDFORD	M^e^ Hélène M. Goyette
CHAMBLY-LAPRAIRIE	M^e^ Danielle Beausoleil
GASPÉ	M^e^ Jean Couture
HULL	M^e^ Louis Pidgeon
JOLIETTE	M^e^ Louise Lortie
LAVAL	M^e^ Sylvie Lafond
MONTRÉAL	M^e^ Georges Aubé M^e^ Sophie Ducharme M^e^ Bernard Laliberté M^e^ Maurice Piette M^e^ Jeffrey A. Talpis
QUÉBEC-BEAUCE	M^e^ Josée Lavoie M^e^ Hugues Poulin M^e^ Marie Samson Un poste vacant
RIMOUSKI	M^e^ Serge Bernier
SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN	poste vacant
SAINT-FRANÇOIS	M^e^ François Sylvestre
SAINT-HYACINTHE - RICHELIEU	M^e^ Vincent Morier
TERREBONNE	M^e^ Michel Légaré
TROIS-RIVIÈRES	M^e^ Jacques Blondin
Représentants du public	M. Jean-François Joly M^me^ Sylvie Lefrançois M. Louis Roy M^me^ Raymonde Touzin
Membre *ex-officio*	M^e^ Jean-Paul Dutrisac
Directeur général	M. Richard Gagnon, F.Adm.A

Membres des comités de l'Ordre

(au 31 mars 1999)

Comité administratif
Me Denis Marsolais, président
Me Maurice Piette, vice-président
Me Danielle Beausoleil
Me Normand A. Lacasse
Me Michel Légaré
M. Louis Roy

Comité de discipline
Me Jacques Paquet, président
Me Sander J. Abrahams
Me Sylvie Beaupré
Me Rémi Bisson
Me Marc Boulanger
Me André Cantin
Me Aldo M. Cocciardi
Me Monique Corbeil
Me Pierre A. Corbeil
Me Yvan Corbeil
Me Mario Desnoyers
Me Daniel Désilets
Me Suzanne Dionne
Me Danielle Drolet
Me Jean-François Dugas
Me Pierre Dupré
Me Denise Duquette
Me André Fafard
Me Jean Gagné
Me Luc Gagnon
Me Jean-Pierre Guimond
Me Jean-Yves Guimond
Me Paul Hénault
Me Nicole Laferrière
Me Guy La Haye
Me Bernard Laroche
Me Sylvain Larocque
Me Michel Leblanc
Me Guy Leduc
Me Suzanne Legault
Me Michel Marcotte
Me Pierre Martel
Me Denis Martin
Me Sheldon A. Merling
Me Dominique Michaud
Me Nicole Milot
Me Louis Morin
Me Jean Mousseau
Me Maryse Neveu
Me Donald Ouellette
Me Denis Paré
Me Pierre Péladeau
Me Aline Rouleau
Me Francine Séguin
Me Réal St-Onge
Me Sandor Steinberg
Me Jean Sylvestre
Me Daniel Vézina

Comité d'inspection professionnelle
Me Jean-Pierre Bertrand, président
Me Pierre-André Poitevin, vice-président
Me Jean-François Malo
Me Suzanne Pomerleau
Me Armand Bolduc
Me François Larivière
Me Pauline Gardner
Me Robert Frégeau

Comité du Fonds d'études notariales
Me Raymond-Pierre Gingras, président
Me Christian Forest, vice-président
Un poste vacant

Comité du Fonds d'indemnisation
Me André Hogue, président
Me Jacques Blondin
Me Michel Y. Gaudreau
Me Claire Pouliot
Mme Raymonde Touzin

Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis
Me Pierre Ciotola, président
Me Roland Vaillancourt, vice-président
Me Jean-François Dugas

Comité de révision
Me Michel Dionne, président
Me Claude Cécyre
Me Mireille Fortier
Me Jean-François Lapointe
M. Guy Brisson

Comité sur la formation préadmission et sur les stages
Me Josée Lavoie, présidente
Me François Sylvestre, vice-président
Me André Cantin
Me Stanley Gauvreau

Comité de la formation des notaires
Me Michel Légaré, président
Me Michel Dionne
Me Pierre Ciotola
Me Luce Samoisette
M. Jacques Ouellet

Comité d'arbitrage des comptes des notaires
Me Pierre Allard
Me Élizabeth Beaudoin
Me Hélène Bisson
Me J.André Boileau
Me Pierre Chartrand
Me Pierre Ciotola
Me Françoise Côté
Me René Croft
Me Vilmont Dupuis
Me François Forget
Me Anne Hamelin
Me Jean Lambert
Me Bernard Larochelle
Me Ginette Laurencelle
Me François Lebreux
Me René Leroux
Me Bruno Letarte
Me Jacques Morand
Me Jean Morin
Me Aline Rouleau
Me François Rainville
Me Hélène Tremblay
Me Jacques Taschereau

Comité des communications
Me David Dolan
Mme Sylvie Lefrançois
Me Nicole Messier

Comité de déontologie
Me A. Earl Kimmel, président
Me Louis Fontaine
Me Adrien Leduc
M. Louis Roy

Comité directeur de l'information juridique
Me Jacques Auger
Me Danielle Beausoleil
Me Louis Pidgeon
Me Roland Vaillancourt

Comité de la formation continue
Me Brigitte Lefebvre, présidente
Me Michel Dionne, vice-président
Me Sylvie Lafond
Me Christian Lemieux

Comité de liaison avec les institutions financières
Me Monique Corbeil
Me Sophie Ducharme
Me Raymond Grenier
Me Yves Prévost
Me Charles Samson

Comité sur les normes de pratique et le tarif indicatif
Me Guy Bélisle, président
Me André Laporte
Me Hugues Poulin
Me Marie Marier
Me Louis-Philippe Hébert
Me Raynald Audet

Comité de placements
Me Serge Bernier
M. André Bérubé
Me Michel Turcot

Comité des relations canadiennes et internationales
Me Jeffrey A. Talpis, président
Me Serge Bernier
Me André Cossette
Me Maria Darha
Me Josée Lavoie
Me Louise Lortie

Comité de retraite
Me A. Earl Kimmel, président
Me Georges Gauthier, vice-président
M. Bertand Lortie
Me Jacques Blondin
Mme Lynda Rahill
Me Maurice Lamothe
Me Yves Larivée
Mme Carole Marois
Mme Nathalie Denis

Comité de vérification
Me Jean Paul Dutrisac, président
Me Raymond-Pierre Gingras, vice-président
Me Louis Fontaine
M. André Bérubé

Comité de réflexion sur l'intégration des mécanismes d'indemnisation et d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires
Me Jean-Pierre Bertrand
M. Richard Gagnon
Me André Hogue
Me Maurice Piette
Me Michel Turcot
M. André Pilon

Comité de développement stratégique
Me Serge Allard
Me Sylvie Arsenault
Me Louise Brochu
Me Diane Bruneau
Me Michel A. Charland
Me Gilles Demers
M. Richard Gagnon
Me Suzanne Hotte
Me Paul Hallé
Me Paul Hardy
Me Marie Marier
Me Denis Marsolais
Me Marlène Ouellet
Me Yves Pleau
Me Christian Forest

Groupe de travail -Programme Ukraine
Me André Cossette
Me Petro Choma
M. Richard Gagnon
Me Jean Morin

Personnel permanent de l'Ordre

(au 31 mars 1999)

Présidence
MARSOLAIS, Me Denis, président
MARCIL, Mme Carole, adjointe au président
SENNEVILLE, Mme Sylvie, secrétaire de direction du président

Direction générale
GAGNON, M. Richard, directeur général
FORTIN, M. Antonin, conseiller en communication
COUTURE, Mme Jocelyne, secrétaire de direction du directeur général
TRÉPANIER, Mme Nicole, secrétaire de direction, communications

Développement de la profession
DUCLOS, Me Dominique, directrice
LACHANCE, Mme Lise, directrice adjointe
TRÉPANIER, Me Guylaine, registraire
ARSENAULT, M. Daniel, préposé
BRABANT-CRÊTE, Mme Sylvie, commis
CREVIER, Mme, Sylvie, préposée
DAMPHOUSSE, Mme Danielle, secrétaire
DESCHÊNES, Me Josée, responsable de la formation
DUBUC, Mme Chantale, secrétaire
DUQUETTE, Mme France, technicienne en documentation
FAUBERT, Mme Suzanne, secrétaire
GAUVIN, Mme Éliane, commis
GIRARD, Mme Chantal, commis
GOULET, Me Guylaine, juriste
GUIMOND, Mme Ginette, commis
LAFLEUR-PLOUDRE, Mme Ginette, secrétaire principale
LAMARCHE, Mme Manon, commis
LAURIN, Mme Geneviève, technicienne en gestion de documents
LAVOIE, Mme France, secrétaire
LONGTIN, Me Benoit, chargé de projet
MAROIS, Mme Carole, commis
OUELLET, Mme Linda, commis
OUIMET, Mme Louise, technicienne en documentation
POLIQUIN, Mme Chantal, commis
POULIN, Me Nicole, juriste

Inspection professionnelle
BERTRAND, Me Jean-Pierre, directeur
DION, Mme Chantale, expert en comptabilité
GOSSELIN, Mme Nathalie, secrétaire
MALO, Me Jean-François, inspecteur
PELLERIN, Me Jocelyne, inspecteur
PELLETIER, Me Yvan, inspecteur
POITEVIN, Me Pierre A., inspecteur
POMERLEAU, Me Suzanne, inspecteur
SÉDILLOT, Mme Claudette, secrétaire principale
TESSIER, Me Nelson, inspecteur

Secrétariat
POULIN, Me Michel, directeur et secrétaire de l'Ordre
BOUCHARD, Me Chantale, secrétaire adjointe de l'Ordre
BOURGEAULT, Mme Johanne, secrétaire principale
LACHAÎNE, Mme Marie-France, secrétaire
LANGLOIS, Mme Lise, secrétaire
LANTHIER, Mme Martine, secrétaire
LAROSE, Mme Francine, secrétaire
NORMANDIN, Me Annick, conciliateur des comptes d'honoraires

Services administratifs
LORTIE, M. Bertrand, directeur et contrôleur
BÉLANGER, M. Roger, commis
CHÊNIER, Mme Colette, réceptionniste
GUÊNETTE, Mme Diane, réceptionniste
LINDSAY, Mme France, commis
MEUNIER, M. Patrick, coordonnateur - ressources humaines et qualité
LACAILLE, Mme Francine, secrétaire principale
PICARD, M. Alain, contrôleur adjoint
PIETTE, Mme Isabelle, réceptionniste
RODRIGUE, Mme Diane, préposée en comptabilité
RONDEAU, Mme Louise, coordonnatrice - ressources matérielles et formation
SMITH, Mme Caroline-Lucie, technicienne en comptabilité

Services juridiques
CHAMBERLAND, Me Nancy, directrice
DUVAL, Mme Monique, secrétaire
GAGLIARDI, Me Danielle, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
GAREAU, Me Diane, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
LAMARCHE, Mme Manon P., secrétaire
LAVALLÉE, Me Lorraine, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
PAIEMENT, Me Pauline, juriste
PROVOST, Me Nathalie, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation
VINCENT, Mme André, secrétaire principale

Direction du syndic
LAURENT, Me Claude, syndic
CHABOT, Mme Josée, secrétaire
CLOUTIER, Mme Brigitte, secrétaire
CLOUTIER, Me Johanne, syndic adjoint
DUPUIS, Mme Manon, secrétaire
GERVAIS, Me Daniel, syndic adjoint
LACROIX, Mme France, secrétaire
LAFOND, Mme Johanne, secrétaire principale
LALIBERTÉ, Me Maryse, syndic adjoint
LARIVÉE, Me Yves, syndic adjoint
NADEAU, Me Sylvie, syndic adjoint
TALBOT, Me Manon, avocate
THÉRIAULT, Mme Martine, secrétaire
VILLENEUVE, Me Michel, syndic adjoint

Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Districts électoraux	
Abitibi	74
Arthabaska	92
Beauharnois / Iberville	130
Bedford	63
Chambly / Laprairie	227
Gaspé	37
Hull	148
Joliette	133
Laval	138
Montréal	835
Québec / Beauce	544
Rimouski	122
Saguenay-Lac- Saint-Jean	104
Saint-François	125
Saint-Hyacinthe / Richelieu	107
Terrebonne	197
Trois-Rivières	134
Notaires hors Québec	8
Total des membres au 31 mars 1999 :	**3 218**

Les cotisations pour l'exercice 1998-1999

Cotisation générale :	**500 $**
Cotisation pour la campagne de publicité	**75 $**
Cotisations au Fonds d'indemnisation :	**240 $** pour tous les notaires plus **470 $** pour les notaires de classe A du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

Rapport du président

Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités de la Présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1999. Ce rapport résume les actions posées et les dossiers traités en fonction des orientations adoptées par l'Ordre. Il présente également les priorités retenues dans le cadre de notre mission de protection du public.

Au cours de la dernière année du 43e triennat, les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu huit réunions totalisant plus de onze jours de délibérations. À ces rencontres, s'ajoutent celles du Comité administratif qui a tenu 16 réunions, dont trois par l'entremise de conférences téléphoniques, pour un total d'environ treize jours de délibérations. Ces rencontres ont permis de suivre de près l'évolution des dossiers qui ont retenu notre attention au cours de la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

Les dossiers jugés prioritaires ont été nombreux. Ils ont été traités de façon efficace grâce à une collaboration sans faille entre les différentes instances de l'Ordre et la participation bénévole de plusieurs notaires.

PROTECTION DU PUBLIC ET CONSOLIDATION DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

Au cours de l'année 1998-1999, nous avons récolté les fruits des efforts déployés au cours des exercices précédents pour consolider nos mécanismes de protection du public. Depuis deux ans, nous avons investi dans de nouvelles mesures d'inspection professionnelle, notamment les inspections en comptabilité sans avis. Quoique nos normes soient rigoureuses et astreignantes pour les notaires, elles ont un impact positif sur la satisfaction de la population à l'égard de la qualité des services professionnels rendus par les notaires.

En 1998-1999, nous avons enregistré une diminution importante du nombre de réclamations adressées au Fonds d'indemnisation et, par conséquent, une réduction significative des sommes payées en indemnités. C'est pourquoi l'Ordre a réussi à réduire, pour les notaires détenteurs de comptes en fiducie, la cotisation imposée aux fins de l'indemnisation. Ainsi, pour l'exercice 1999-2000, la cotisation au Fonds d'indemnisation pour ces notaires est passée de 710 $ à 360 $, soit une baisse de 350 $, pour atteindre son plus bas niveau depuis huit ans. Ce faisant, la Chambre réduit de 875 000 $ les cotisations annuelles totales perçues auprès des notaires.

Le maintien des plus hauts standards de qualité dans l'exercice de la profession notariale est au coeur des préoccupations non seulement de la Présidence, mais de l'ensemble de l'organisation. Nous restons à l'affût des nouvelles tendances qui se dessinent dans le monde professionnel afin d'innover en matière de développement et d'application de nos mécanismes de protection du public.

C'est dans cette optique que s'inscrit notre étroite collaboration aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec. La réforme du système professionnel suit toujours son cours et nous sommes associés de près aux réflexions qui la sous-tendent.

Finalement, il faut mentionner que l'exercice 1998-1999 est la deuxième année d'application des mesures prévues au plan quinquennal de restructuration budgétaire. La Chambre a tenu ses engagements et atteint les objectifs fixés. L'assainissement de la structure financière est un des éléments qui permettront à l'Ordre et à la profession notariale d'entamer le prochain millénaire avec dynamisme et confiance.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES ET DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

La reconnaissance du notaire à titre de juriste à part entière et la redéfinition de son rôle dans l'administration de la justice québécoise sont les deux priorités qui ont guidé les interventions de l'Ordre auprès des instances gouvernementales. Fort du taux de confiance que les notaires recueillent auprès de la population, l'Ordre continue à sensibiliser les représentants de l'État à l'importance d'offrir aux Québécois une justice plus humaine et mieux centrée sur les besoins des utilisateurs.

C'est en fonction de cet objectif que l'Ordre profite des occasions qui lui sont offertes pour expliquer à ses partenaires et aux autorités politiques l'importance de réviser la *Loi sur le notariat*. En effet, l'informatisation et l'intégration des technologies de l'information ont modifié les attentes de la population et les façons de faire des notaires. La *Loi sur le notariat* doit refléter cette nouvelle réalité et c'est dans cette optique qu'un projet de révision de la loi a été préparé conjointement avec l'Office des professions du Québec.

C'est aussi pour favoriser une justice plus conviviale et moins onéreuse que l'Ordre continue à familiariser ses partenaires et ses interlocuteurs gouvernementaux au concept de la force exécutoire de l'acte notarié. Cette mesure pourrait s'avérer fort profitable pour la justice québécoise, surtout si l'État maintient son objectif d'augmenter l'accessibilité à la justice pour tous les citoyens du Québec.

Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives

Un des dossiers qui a certes exigé le plus grand investissement en temps et en énergie est l'adoption de la *Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives*. Ce dossier a fait l'objet de nombreuses communications avec l'ensemble des notaires du Québec qui n'ont d'ailleurs pas hésité à participer à diverses activités afin de sensibiliser les élus provinciaux à l'importance de l'adoption de cette loi.

Après avoir rencontré tous les députés et provoqué une rencontre avec le premier ministre à Québec, on a discuté du projet en commission parlementaire au mois d'août, ce qui a mené à son adoption le 20 octobre 1998.

L'Ordre s'est immédiatement appliqué à développer les programmes nécessaires pour répondre aux exigences de la loi en matière de formation et d'accréditation des notaires concernant l'ouverture ou la révision d'un régime de protection et de mandat donné en prévision d'une inaptitude. Les premières séances de formation ont eu lieu en février 1999.

À la fin de l'exercice financier, il était encore impossible de connaître la date exacte de l'entrée en vigueur de la loi qui était cependant prévue pour la mi-mai 1999.

Comité de révision du Code de procédure civile

Au cours de l'année, l'Ordre a fortement réagi au fait que le ministère de la Justice procède, par la voie d'un comité dont les notaires sont exclus, à la révision du *Code de procédure civile*. En juin 1998, l'Ordre transmettait au ministre de la Justice et au premier ministre du Québec une résolution du Bureau demandant que la population et les notaires soient représentés au sein de ce comité. À la fin de l'exercice financier, après plus de huit mois de représentations, l'Ordre ignore toujours la position officielle du ministère de la Justice à cet effet.

Plan de développement stratégique

En octobre 1998, le Bureau décidait de constituer un comité de travail *ad hoc* dont le mandat est d'amorcer une réflexion sur l'avenir de la profession notariale au Québec. Épaulé par la Présidence et la haute direction de la Chambre, ce comité se penche sur les grandes lignes d'un plan de développement stratégique de la profession. Les conclusions du Comité seront présentées au Bureau au cours de l'exercice 1999-2000 et un document d'orientation sera ensuite soumis à l'ensemble des notaires.

DROIT IMMOBILIER

Au cours du dernier exercice, divers événements ont contribué à placer le droit immobilier au coeur des préoccupations de l'Ordre. Dans un premier temps, nous avons entamé une réflexion afin de déterminer les conséquences de la volonté, exprimée par plusieurs institutions financières, de transférer l'exécution de plusieurs étapes du processus de traitement des transactions immobilières à des sous-traitants spécialisés. Combiné à l'implantation des assureurs-titres sur le marché québécois, ce phénomène risque d'avoir des incidences majeures sur l'exercice du droit immobilier et de la profession notariale au Québec.

À la suite de l'analyse de la situation, le Bureau de l'Ordre a demandé au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires d'élaborer un programme d'assurance-responsabilité professionnelle des transactions immobilières. Le programme a été soumis aux notaires à l'été 1998 et fait l'objet d'une tournée de consultation à l'automne. Lors des rencontres régionales, les notaires ont exprimé le souhait de mettre le projet en veilleuse et demandé aux dirigeants de l'Ordre et du Fonds d'assurance de rechercher une solution au problème des hypothèques légales. Le projet « Protection hypothèque légale » a été mis en marché par le Fonds d'assurance à la fin de l'exercice.

Toujours dans le secteur du droit immobilier, l'Ordre a investi beaucoup d'énergie afin de conclure un protocole d'entente avec les institutions financières à la suite du jugement prononcé par la Cour d'appel dans la cause connue comme étant « l'affaire Caroline Gauthier ». Compte tenu de l'importance de ce jugement pour la pratique notariale, l'Ordre a négocié de nouvelles façons de faire avec les principales banques à chartes et la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins. Les ententes intervenues permettent aux notaires de se conformer au jugement sans pénaliser les consommateurs ou ajouter des délais indus lors du remboursement d'une quittance.

DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

L'application du plan d'intégration technologique et l'accessibilité des études notariales aux nouvelles technologies demeurent, pour l'Ordre, des objectifs prioritaires. Le notariat est maintenant bien établi comme chef de file du monde professionnel québécois et les travaux réalisés par Notarius nous permettent de conserver une longueur d'avance à cet égard.

Au cours de l'exercice 1998-1999, les notaires sont officiellement devenus les premiers professionnels du Québec à pouvoir utiliser une signature numérique pour transiger, de façon sécuritaire, par voie électronique. Quelques centaines de notaires utilisent présentement leur signature numérique pour acheminer leurs rapports aux registres de l'Ordre.

L'utilisation de la signature numérique attire l'attention de différentes instances gouvernementales, notamment le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM). En effet, après des discussions avec les dirigeants du RDPRM, l'Ordre a entrepris de développer un protocole de certification de l'identité des personnes afin de soutenir l'émission de clés publiques aux utilisateurs du registre. À l'heure où même les États-Unis étudient la possi-

bilité de créer une profession de « cybernotaire » pour faciliter les transactions par voie électronique, ce projet est plus que prometteur pour les notaires du Québec.

Au cours de la dernière année, nous avons également poursuivi nos travaux à titre de partenaires du consortium Inforef. Ce regroupement d'entreprises a reçu, du gouvernement du Québec, le mandat de développer, d'implanter, d'exploiter et d'entretenir un système informatique permettant la communication interactive avec la clientèle du registre foncier. Le projet suit son cours et les partenaires devraient, dans les délais requis, procéder à l'informatisation de l'ensemble des bureaux de publicité des droits.

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Une des priorités de l'Ordre pour l'exercice 1998-1999 a été de renforcer les liens entre la communauté notariale et la collectivité québécoise. C'est dans cette optique que la Chambre des notaires a organisé, conjointement avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, une journée de réflexion intitulée « La déjudiciarisation, une affaire de justice et de société ! ». Ce colloque, tenu le 20 janvier 1999, réunissait plus de 300 représentants d'une centaine d'organismes communautaires, patronaux et syndicaux. Les participants ont discuté de différents scénarios possibles de déjudiciarisation de certaines procédures liées plus particulièrement au droit de la famille et aux relations de travail.

Les actes du colloque et les résolutions présentées par les participants ont été acheminés à la ministre de la Justice du Québec. Compte tenu du succès de cette journée et de l'intérêt soulevé par le thème abordé, l'Ordre a décidé de poursuivre sa réflexion en organisant un colloque international sur la déjudiciarisation. Cet événement se déroulera à Montréal, au mois d'octobre 2000, dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier.

L'Ordre a également maintenu sa présence sur la scène internationale, notamment lors des rencontres de l'Union internationale du notariat latin. Notre participation aux Entretiens Jacques- Cartier et à un forum intitulé «La médiation et le notariat», deux événements qui se sont déroulés à Lyon, nous ont permis d'établir un partenariat intéressant avec la Chambre des notaires du Rhône. Cet organisme sera notre vis-à-vis européen dans le cadre de l'organisation du colloque international sur la déjudiciarisation.

Il faut également mentionner que l'appui et la collaboration des membres du Bureau nous ont permis d'assurer une présence constante auprès de nos différents partenaires ainsi que des milieux d'affaires et politiques. En plus des activités auxquelles j'ai assisté à titre de président, plusieurs collègues du Bureau ont accepté de représenter la Chambre lors de divers événements, notamment ceux se déroulant dans leurs régions respectives. Je les remercie sincèrement de leur disponibilité.

Finalement, tout au cours de l'année, nous nous sommes fait un point d'honneur de transmettre à tous les notaires du Québec des renseignements sur les principaux dossiers qui ont retenu notre attention. Deux tournées présidentielles, soit une au printemps et l'autre à l'automne, ont suscité la tenue de 23 rencontres dans différentes villes du Québec. Je remercie les notaires qui ont participé à ces rencontres et qui ont contribué à nos réflexions sur le développement de la profession ainsi que sur le droit immobilier et l'avenir du notariat québécois.

REMERCIEMENTS

Je ne peux terminer ce rapport sans remercier chaleureusement mes collègues et amis du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien et leur disponibilité. Leur précieuse collaboration a permis l'avancement de dossiers importants pour notre organisation et notre profession. Je remercie également tous les membres des différents comités de l'Ordre et le personnel de la Chambre des notaires. En réunissant leurs forces, tous ces acteurs ont contribué à l'atteinte de nos objectifs et à la réalisation de notre mission.

Je tiens à souligner de façon particulière l'apport exceptionnel de notre directeur général, M. Richard Gagnon. Sa compétence, son dévouement et son intégrité sont des atouts précieux pour notre organisation. Je me permets également de remercier mes collaboratrices, Mmes Carole Marcil et Sylvie Senneville, pour leur soutien et leur contribution au suivi des dossiers relevant de la Présidence.

Denis Marsolais, notaire
Président
Chambre des notaires du Québec

Rapport du directeur général

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente ce bref rapport des principales activités qui ont marqué la troisième année de mon mandat comme directeur général de la Chambre des notaires du Québec.

MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC

L'exercice 1998-99 a permis de constater que les initiatives découlant du plan de redressement mis en place il y a environ deux ans ont permis aux mécanismes de contrôle de la profession de jouer pleinement leur rôle. Les orientations adoptées par le Bureau à cet effet ont donc été rigoureusement respectées.

Les rapports détaillés des directions concernées, principalement celles du Syndic, de l'Inspection professionnelle et des Affaires juridiques, que vous trouverez aux pages suivantes, permettront de mieux saisir l'ampleur des efforts consacrés à la protection du public.

Ces efforts ont notamment eu comme conséquence de diminuer considérablement les réclamations au Fonds d'indemnisation, ce qui a permis une baisse importante de la cotisation des membres à ce chapitre.

Toujours dans le but de mieux assurer la protection du public, cette fois en soutenant le développement professionnel de nos membres, nous avons redoublé d'ardeur au chapitre de la formation continue.

D'abord, nos cours de perfectionnement du printemps et de l'automne ont été enrichis d'un volet appelé *Perfectionnement plus* qui a connu un succès éclatant. En outre, plus de 1 400 notaires se sont inscrits au programme de formation leur permettant d'être accrédités dans le cadre de l'application de la *Loi modifiant le code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives.*

Par ailleurs, près de 200 études ont suivi notre programme de formation de mise en valeur des services professionnels offerts avec la collaboration de M. Marc Cardinal de Sigmapi Management. Du même souffle, nous lancions à la toute fin de l'exercice le programme de formation permettant aux notaires d'être accrédités par l'officier de la publicité au Registre des droits personnels et réels mobiliers afin de certifier l'identité des personnes souhaitant transiger par voie électronique avec le R.D.P.R.M.

À ces programmes s'ajoutent nos cours de formation pour obtenir l'accréditation de médiateur familial et tous les cours régionaux offerts pendant l'année sur différents thèmes pertinents.

Je suis particulièrement fier des résultats atteints par l'équipe de la Chambre à ce chapitre. Ces résultats démontrent l'importance que nous accordons au soutien concret que nous voulons offrir à nos membres dans le cadre de leur développement professionnel.

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Suivi budgétaire

Dans un esprit de continuité, nous avons maintenu un contrôle rigoureux de nos coûts de fonctionnement. L'engagement pris dans le cadre du plan budgétaire quinquennal de maintenir la cotisation professionnelle à 500 $ est directement lié à notre contrôle des dépenses. Ainsi, après avoir connu une baisse en 1995, la cotisation professionnelle s'élève au même montant, soit 500 $, pour une cinquième année consécutive. Les autres objectifs budgétaires fixés dans le cadre du plan quinquennal ont également été respectés.

Amélioration continue de la qualité

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité, nous nous sommes efforcés encore cette année d'améliorer notre efficacité et nos services. La Direction des services administratifs a notamment instauré un système de facturation qui permet aux notaires de recevoir bimestriellement une facture intégrée des sommes dues à l'Ordre. Réclamé par nos membres depuis quelques années, ce service est aujourd'hui fort apprécié.

Nous avons aussi procédé à la mise en place de la nouvelle structure administrative annoncée l'an dernier. La création de la Direction du développement de la profession nous a, entre autres, permis de lancer quelques projets qui semblent plaire aux notaires. À titre d'exemples, citons la mise sur pied d'un service de placements, la création du bulletin d'information *Votre notaire vous informe*, la diffusion dans le journal *Entracte* d'analyses juridiques ou de dossiers d'intérêt, tels que celui de la pyrite, en plus de nombreux programmes de formation dont il a été question précédemment. Tous ces efforts ont été déployés pour mieux servir nos membres.

Registres des testaments et des mandats

Les travaux réalisés à nos registres des testaments et des mandats au cours de la dernière année s'inscrivent également dans notre volonté d'améliorer la qualité de nos services. Non seulement nous avons réduit considérablement nos délais de recherche, mais nous avons aussi mis en place le nouveau système de gestion des registres avec la collaboration de Notarius. Voilà une opération colossale qui a trouvé son aboutissement en avril 1999. Ce nouveau système nous permettra d'améliorer encore davantage notre efficacité et d'offrir au cours des prochains mois une gamme plus étendue de services en permettant à nos membres qui désirent faire leurs demandes de recherches en format EDI. Nous entendons suivre de près l'évolution de ce dossier au cours du prochain exercice.

Passage à l'an 2000

Les analyses réalisées afin de s'assurer que nos systèmes informatiques franchiront sans difficultés le cap de l'an 2000 nous ont convaincus de l'importance de

mettre en place des plans d'action bien articulés que nous appliquons rigoureusement. Par ailleurs, cette opération nous oblige à concrétiser certains projets que nous repoussions depuis quelques années compte tenu de leurs coûts, mais qui nous permettront de rendre plus efficaces nos bases de données et nos systèmes informatiques. L'état des travaux en cours nous permet de croire que nous serons fin prêts pour accueillir sans difficulté le troisième millénaire.

Signature numérique
C'est également avec beaucoup de fierté que nous avons émis au cours de l'année les premières signatures numériques émises par un ordre professionnel. En collaboration avec Notarius, le Secrétariat de l'Ordre a déployé des efforts considérables pour que cette opération se réalise en toute sécurité, conformément à notre loi et nos règlements. En effet, l'émission d'une signature numérique à un notaire a exactement la même valeur que la reconnaissance professionnelle de sa signature manuscrite.

Nous sommes convaincus, que par l'émission de ces signatures numériques, nous offrons aux notaires une occasion supplémentaire pour mieux développer leur profession dans le monde des transactions électroniques et virtuelles. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le notaire a été retenu en exclusivité pour agir comme agent certificateur d'identité par les autorités du Registre des droits personnels et réels mobiliers (R.D.P.R.M.).

COLLABORATION AVEC DES ORGANISMES EXTERNES

En plus de la collaboration étroite accordée aux travaux et aux dossiers de nos organismes affiliés que sont Notarius, le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Centre de droit préventif et la Corporation de services, j'ai été particulièrement heureux de constater l'importance des travaux qu'ont menés plusieurs de nos directions avec des organismes du système professionnel.

La Chambre a notamment été un leader au sein du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec, tantôt en coprésidant le Forum, tantôt en offrant de la formation à d'autres ordres. Certains de nos gestionnaires et professionnels ont également été très actifs dans plusieurs dossiers menés par le Conseil interprofessionnel. Citons entre autres :

- l'application de la *Loi sur la concurrence dans le système professionnel*;
- les modifications aux lois d'accès à l'information;
- les modifications au *Code des professions*;
- l'intégration de nouveaux groupes au sein du système professionnel;
- l'incorporation des professionnels en sociétés par actions;
- l'application de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*.

Personnellement, j'ai accepté de présider le jury de sélection des Prix du Conseil interprofessionnel 1999 et d'offrir un programme de formation d'une journée à l'intention des membres des bureaux des ordres professionnels portant sur le fonctionnement du système professionnel québécois.

De plus, notre syndic et le directeur de l'Inspection professionnelle ont accepté d'aider certains ordres dans la réorganisation des activités touchant ces deux secteurs. Il s'agit là d'une reconnaissance sans équivoque des compétences de la Chambre en ces matières et nous en sommes très fiers.

Enfin, nous sommes convaincus qu'une présence active au sein des différentes instances de réflexion du système professionnel permet de mieux véhiculer les préoccupations de la profession et de faire rayonner, dans la mesure du possible, les valeurs qui animent le notariat.

Projet ACDI-UKRAINE
Grâce à notre engagement dans ce projet, plus de 25 notaires québécois se sont rendus jusqu'à maintenant en Ukraine pour y partager avec des collègues ukrainiens leur savoir et leurs connaissances. Très satisfaite des travaux que nous avons menés jusqu'ici, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a prolongé le programme pour deux années supplémentaires. Au total, c'est quelque 1,5 million de dollars de subvention que la Chambre a reçu du gouvernement fédéral pour réaliser ces travaux.

Centre Mariebourg
Toujours au chapitre du rayonnement de notre organisation, je vous invite à prendre connaissance dans les pages qui suivent du rapport concernant notre engagement au sein du Centre Mariebourg. Cette initiative porteuse d'avenir permet de promouvoir au coeur même d'une centaine d'écoles du Québec les valeurs du notariat telles que la prévention et la résolution des conflits par des voies pacifiques.

Fondation Desjardins
Au cours du dernier exercice, nous avons aussi signé avec la Fondation Desjardins un protocole d'entente qui prévoit, dès l'automne prochain, la remise d'une bourse annuelle de 5 000 $ à un notaire qui a particulièrement fait preuve d'entrepreneurship dans la mise en valeur et le développement de ses services professionnels. Ce programme s'inscrit dans la volonté de la Chambre de soutenir le développement entrepreneurial de ses membres.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 1998-99, l'Ordre a fonctionné à plein régime, tantôt en consolidant les systèmes déjà en place, tantôt en multipliant les initiatives pour être plus efficace et soutenir le développement du notariat.

Encore une fois, je vous invite à prendre connaissance des rapports d'activité des différentes directions. Je suis en effet assuré qu'ils vous inspireront, tout comme à moi, la fierté et la satisfaction du travail accompli, tant par les employés de l'Ordre que par la centaine de notaires membres des comités et des groupes de travail qui les supportent.

Nous sommes toutefois bien conscients qu'il reste un travail considérable à faire pour aider les notaires à compléter l'adaptation de la profession aux réalités nouvelles du prochain millénaire. Aussi, en mon nom et en celui de tous les employés de l'Ordre, j'assure le président, les représentants du Bureau et chacun de nos membres de notre support et de notre dévouement.

Richard Gagnon, F.Adm.A.
Directeur général

COMMUNICATIONS

Pour l'ensemble des programmes et des activités de communication, il est bon de rappeler que le Comité des communications joue un rôle consultatif essentiel qui permet à l'Ordre de s'assurer de la pertinence de ses orientations en cette matière.

Activités publicitaires
En avril 1998, la Chambre des notaires du Québec lançait la première phase d'une nouvelle approche publicitaire. Cette approche était davantage axée sur les services offerts par les notaires tout en utilisant un concept visuel plus percutant. Huit messages furent produits et diffusés dans les principaux quotidiens et magazines québécois.

Une évaluation réalisée en novembre 1998 révèle que cette nouvelle campagne satisfait trois notaires sur quatre. Quant au public, 66 % des gens qui ont vu la publicité l'ont beaucoup et assez apprécié. En ce qui concerne son originalité, on lui décerne une note moyenne de 8,5 sur 10.

Fort de ces excellents résultats, le Comité des communications recommandait aux notaires, réunis en Assemblée générale le 13 novembre 1998, de lancer la deuxième phase de cette campagne qui consiste à augmenter notre présence publicitaire dans les différentes régions du Québec.

Par ailleurs, les notaires ont également pu se procurer des posters de cette campagne qui a été couronnée par l'Association des photographes professionnels du Québec.

Programme de formation et d'accompagnement pour l'implantation d'une stratégie de mise en marché des services notariaux
Au cours du dernier exercice financier, un projet-pilote a été réalisé afin d'implanter dans une douzaine d'études un plan d'action pour la mise en marché des services notariaux. Les résultats de ce projet-pilote s'étant révélés au-delà de toute attente, ce programme de formation et d'accompagnement a été par la suite offert à l'ensemble des notaires. Ainsi, dès janvier 1999, près de 170 études, réparties dans 14 groupes, ont suivi ce programme de formation dont les principaux objectifs visent à accroître le chiffre d'affaires de ces études et à obtenir une plus juste rémunération.

De concert avec la Direction du développement de la profession, le conseiller en communication a coordonné l'ensemble de ce dossier qui constitue l'une des priorités de l'Ordre pour le prochain exercice financier. La Chambre est en effet convaincue que ce programme de formation aura un impact significatif sur la place qu'occupent les notaires dans le marché des services juridiques et qu'il contribuera à améliorer la santé financière de la profession.

Programme de médiation dans les écoles
En mai 1998, la Chambre des notaires annonçait qu'elle s'associait au Centre Mariebourg pour la diffusion et l'implantation, dans toute la province, d'un programme de médiation et de résolution de conflits par les pairs pour les jeunes de niveaux primaire et secondaire.

Alors que l'objectif pour les trois prochaines années avait été fixé à 150 écoles, c'est déjà plus de 90 écoles primaires et secondaires qui ont implanté, au cours des 10 derniers mois, le programme *Vers le pacifique*. On estime ainsi que 25 000 élèves sont rejoints par ce programme.

Outre la région de Montréal, le programme a été implanté dans certaines écoles de l'Outaouais, de l'Estrie, de la Montérégie, du Saguenay, de la Mauricie, de la Côte-Nord et de la Gaspésie, des Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de Québec.

S'il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour faire connaître ce programme à l'ensemble du Québec, il faut souligner qu'il a par contre déjà suscité l'intérêt de quelques intervenants étrangers. Ainsi, le Centre Mariebourg a expédié de la documentation sur le programme dans les provinces Maritimes, en Ontario, à Haïti, en Europe et même au Liban. Cet intérêt s'explique sûrement par le fait que le programme est unique dans le monde francophone.

La Chambre des notaires est donc très fière d'être associée à ce programme rempli de promesses et qui correspond parfaitement aux valeurs qui animent le notariat.

Relations gouvernementales
Au cours du dernier exercice, la Chambre a intensifié ses démarches auprès des instances gouvernementales afin de faire valoir le rôle d'officier public du notaire et de lui permettre d'agir plus activement dans les secteurs du droit où dominent les procédures non contentieuses.

Cette volonté s'est donc reflétée dans les activités de communication et d'information de l'Ordre, qu'il s'agisse de la future loi 443 en matière de régime de protection, de mandat en prévision de l'inaptitude et de vérification de testament, ou encore du rôle du notaire comme agent de certification de l'identité des personnes désirant obtenir une clé publique pour transiger électroniquement avec certains services gouvernementaux.

Colloque sur la déjudiciarisation
Le responsable des communications a coordonné l'ensemble des activités d'information et de communication liées à la tenue d'un important colloque sur la déjudiciarisation, le 20 janvier 1999.

Sous le thème « *La déjudiciarisation : une affaire de justice et de société* », cet événement aura suscité une intéressante couverture médiatique pour la Chambre des notaires du Québec et ses partenaires.

Révision de la collection des dépliants d'information de l'Ordre
Dans les derniers mois de l'exercice, en collaboration avec la Direction du développement de la profession, le conseiller en communication a amorcé le processus de révision de la collection des dépliants d'information que l'Ordre offre à ses membres. Outre le contenu qui est révisé, le processus prévoit également une nouvelle présentation graphique. Cette collection devrait être disponible en juillet 1999.

Bulletin d'information pour la clientèle des notaires
Toujours de concert avec la Direction du développement de la profession, le con-

seiller en communications a coordonné la production de deux bulletins d'information à l'intention de la clientèle des notaires. Ces bulletins sont en quelque sorte un outil marketing mis à la disposition des études notariales qui désirent établir des relations plus soutenues avec leur clientèle. Dans les premières semaines du prochain exercice, cette expérience sera évaluée et, dans la mesure où les notaires en auront apprécié l'utilité, d'autres bulletins pourront être produits en cours d'exercice.

Création d'une bourse pour encourager les initiatives de mise en marché des notaires
Le conseiller en communication a participé à l'élaboration d'une entente fort intéressante avec le Mouvement Desjardins. En effet, à compter de 1999 et pour une durée de trois ans, la Fondation Desjardins versera une bourse annuelle de 5 000 $ à un notaire dont les initiatives se seront révélées particulièrement novatrices et efficaces dans le cadre de la mise en marché, de la diversification ou du développement de ses services professionnels.

En reconnaissant l'esprit d'entrepreneurship et d'initiative des notaires, cette bourse annuelle confirme de façon tangible le partenariat qui lie depuis toujours les notaires et le Mouvement Desjardins.

Sites internet et intranet
Lancé il y a maintenant plus de 18 mois, le site internet de la Chambre des notaires du Québec est certes l'un des plus intéressants dans le monde professionnel. Malgré ce succès, la Chambre n'a toutefois pas hésité à rafraîchir le design de son site à l'automne dernier. L'Ordre n'a également pas hésité à revoir en profondeur le visuel et le contenu de son intranet destiné aux notaires. Ce site est sans cesse adapté aux besoins des abonnés qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreux.

Programme Ukraine
Au cours du dernier exercice, le conseiller en communication a collaboré avec la Direction du programme Ukraine dans le cadre de la visite d'une délégation de juristes ; de plus, le conseiller a coordonné la production d'une brochure à l'intention du public ukrainien et visant à promouvoir le nouveau notariat en Ukraine. Publié à quelque 10 000 exemplaires, ce document est être disponible depuis juin 1999.

Enquête sur la profession
À l'automne 1998, le conseiller en communication a coordonné la réalisation d'une enquête sur la profession. Inspiré largement d'une enquête menée par la Corporation de service des notaires en 1993 et 1994, cet exercice aura permis de dégager les tendances professionnelles, économiques, technologiques et humaines de la pratique notariale. Plus de 950 notaires ayant rempli le questionnaire, les résultats s'avèrent fort précieux pour mesurer l'évolution de la profession depuis les cinq dernières années.

Nouveau produit d'assurance
À l'hiver 1999, le conseiller en communication a collaboré étroitement avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour le lancement d'un nouveau produit d'assurance visant à protéger l'acheteur d'une maison neuve contre l'inscription d'une hypothèque légale.

Entracte
Au cours de l'exercice 1998-1999, l'Ordre a produit douze numéros de sa publication officielle *Entracte* qui est aussi accessible à tous les notaires sur l'Inforoute notariale.

Salons et expositions
En 19981999, les notaires ont participé à différents salons qui se tiennent un peu partout au Québec. Les stands que la Chambre met à la disposition des notaires qui souhaitent représenter la profession à ce genre d'événements ont été utilisés à une vingtaine d'occasions au cours du dernier exercice.

Relations canadiennes et internationales
Le conseiller en communication agit à titre de personne-ressource en matière de relations canadiennes et internationales. Il assure entre autres le lien avec le Comité des relations canadiennes et internationales et le suivi des différents dossiers auprès de la présidence. (Pour plus de détails, consulter le compte rendu annuel du Comité des relations canadiennes et internationales.)

Orientations pour 1999-2000
Pour le secteur des communications, le prochain exercice financier sera marqué par quatre défis majeurs. Premièrement, il faudra déjà amorcer les réflexions liées à la tenue du prochain congrès triennal de l'Ordre, à l'automne 2000. L'intensification de notre programme de formation et d'accompagnement pour l'implantation d'une stratégie de mise en marché des services notariaux constituera le deuxième défi majeur de ce secteur. Enfin, la planification de nos prochaines activités publicitaires de même que le développement d'un plan stratégique de communication et de relations publiques pour le prochain triennat seront les deux autres défis majeurs que ce secteur devra relever en 1999-2000.

Rapport du secrétaire

Membres en exercice
Au 31 mars 1999, il y avait 3 218 notaires en exercice, soit 1 835 hommes et 1 383 femmes.

Admissions
Au cours du dernier exercice, 50 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

Réadmissions
Le Comité administratif a accordé son consentement à 32 demandes de réadmission.

Révocation de permis
Un permis a été révoqué.

Décès
Huit notaires en exercice sont décédés au cours de l'année écoulée.

Démissions
Cent six dossiers de démission ont été présentés au Comité administratif. Il faut noter cependant que, lors de sa réunion tenue le 6 avril 1998, que 32 autres dossiers de démission ont été soumis au Comité administratif avec effet rétroactif au 31 mars 1998.

Planificateurs financiers et médiateurs en médiation familiale
Onze autorisations ont été émises à des notaires pour porter le titre de planificateur financier alors que 47 notaires ont été accrédités en médiation familiale.

Inscription au notariat et assermentation
Compte tenu des changements au programme de diplôme de droit notarial, l'inscription au notariat s'effectue en même temps que l'inscription au stage. Le Secrétariat a par ailleurs orchestré à deux occasions l'accueil des nouveaux notaires ainsi que les deux cérémonies d'assermentation qui ont suivi.

Cessions de greffe
Le Comité administratif a accordé son autorisation à 99 cessions de greffe.

Notaires honoraires
Au cours du dernier exercice, le Bureau a décerné le titre de notaire honoraire à 27 anciens notaires, ce qui porte le total à 308 notaires honoraires.

Procurations
Trois cent dix-neuf procurations ont été analysées, vérifiées et intégrées au Registre notarial.

Certificats d'authenticité
Le Secrétariat a émis 5 588 certificats d'authenticité au cours de l'exercice.

Gardes provisoires
Cinquante-huit nouvelles gardes provisoires ont été accordées et 292 renouvellements ont été effectués.

Autorisations de conservation de greffes
Depuis l'entrée en vigueur des modifications apportées au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, 133 demandes d'autorisation ont été reçue à ce jour par le Secrétariat pour conserver en tout ou en partie un greffe dans un endroit autre que l'étude notariale.

Signature numérique des notaires
L'équipe du Secrétariat a collaboré avec Notarius à la mise en oeuvre de la signature numérique des notaires. Cette signature s'inscrit dans le plan d'intégration technologique de la profession.

Aussi, conformément au protocole d'entente signé entre la Chambre des notaires et Notarius et à des politiques de certification et des énoncés de pratique adoptés par le Comité administratif, incluant les formulaires pertinents, plusieurs notaires se sont vus accorder une signature numérique qu'ils peuvent utiliser pour la transmission de leurs rapports testamentaires et de mandats en cas d'inaptitude. De plus, les notaires se verront prochainement accrédités afin d'émettre eux-mêmes des signatures numériques notamment pour les clients du R.D.P.R.M.

Au 31 mars 1999, le secrétaire a traité 465 dossiers de demandes d'émission de signature numérique et 209 signatures numériques étaient en vigueur à cette date, le processus d'activation par les notaires ayant été complété et confirmé par Notarius.

Réglementation
Le Secrétariat a collaboré pour l'étude de projets et de modifications à certains règlements. Le secrétaire a aussi soumis au Bureau des modifications au *Règlement sur l'administration et la régie interne de la Chambre des notaires du Québec* et au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés*.

Politique relative aux gardes provisoires
Le Comité administratif a abrogé la partie de la politique des gardes provisoires portant sur la reprise et la publication des actes. Par ailleurs, des ajustements à cette politique ont été apportés afin de préciser les instructions aux gardiens provisoires. Quant aux dossiers de frais de garde provisoire, 116 demandes de paiement ont été reçues et traitées.

Comptes en fidéicommis de notaires inactifs
En collaboration avec les directions du Syndic, de l'Inspection professionnelle et des Services administratifs, une procédure de fermeture des comptes en fidéicommis des notaires inactifs a été élaborée en fonction des institu-

tions financières, des gardiens provisoires et des notaires cessionnaires concernés.

Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Au 1er avril 1998, 33 dossiers de conciliation étaient en traitement. Pour l'exercice 1998-1999, 173 demandes de conciliation ont été déposées.

Au cours de cette même période, 176 dossiers ont été réglés de la façon suivante:

- 27 dossiers ont été jugés irrecevables ;
- 15 dossiers ont été retirés à la demande des clients à la suite des informations fournies ;
- 113 dossiers ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable ;
- sept dossiers ont été fermés pour défaut de production de la demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation ;
- 14 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation.

Ainsi, 47 dossiers étaient toujours en traitement au 31 mars 1999.

Quatorze dossiers ont donc fait l'objet d'une demande d'arbitrage au cours du dernier exercice et se sont ajoutés aux six dossiers déjà en traitement au 1er avril 1998.

Par ailleurs, 12 sentences arbitrales ont été rendues à la suite d'audiences devant un conseil d'arbitrage; un règlement à l'amiable a été négocié entre les parties avant l'audience. Au 31 mars 1999, sept dossiers étaient toujours en traitement.

Quant aux activités du Comité d'arbitrage institué en vertu des dispositions du nouveau *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel de ce comité.

Médiation présidentielle

Au cours du dernier exercice, le secrétaire a reçu 13 demandes de médiation présidentielle relativement à des litiges opposant des notaires. Ces demandes s'ajoutent aux 3 dossiers déjà en traitement au 1er avril 1998. Au cours de l'année financière, neuf dossiers ont été réglés et sept étaient toujours en traitement au 31 mars 1999.

RAPPORTS DES DIRECTIONS

Syndic

ENQUÊTES

Au 1er avril 1998, 530 dossiers d'enquête étaient en cours. Vingt-neuf demandes d'enquête n'avaient pas été traitées au 1er avril 1998. Six cent cinq demandes d'enquête ont été reçues en 1998-1999, dont 414 du public, 49 des notaires et 93 du Comité d'inspection professionnelle. Quarante-neuf enquêtes ont été amorcées à l'interne. Cinq cent quinze dossiers d'enquête ont été ouverts, dont 343 à la demande du public, 39 à la demande d'un notaire, 86 à la demande du Comité d'inspection professionnelle et 47 à l'initiative du syndic.

Ces enquêtes se répartissent ainsi quant à l'objet :

- acte dérogatoire à la dignité professionnelle : 237
- fidéicommis : 139
- retard à finaliser les dossiers, à fournir un document requis, etc. : 73
- responsabilité professionnelle : 49
- discipline : 41
- *Loi sur le notariat* : 26
- divers : 21
- honoraires : 7
- opinion juridique : 7
- information : 4
- succession : 6
- perquisition : 1
- publicité irrégulière : 5
- non-production du rapport de comptabilité en fidéicommis : 5
- secret professionnel : 3
- exercice illégal : 2
- gel de comptes : 7

La différence entre le nombre de dossiers d'enquête et leur objet s'explique par le fait que certains dossiers touchaient plus d'un objet.

Six cent trente dossiers d'enquête ont été fermés en 19981999 : 229 demandes se sont avérées non fondées ; 63 demandes ont été considérées fondées en tout ou en partie et ont été réglées pour la grande majorité au niveau du syndic ; 121 dossiers ont suscité le dépôt d'une plainte disciplinaire ; 101 notaires ont reçu un avertissement ; 6 demandes ont fait l'objet d'une conciliation du syndic ; 9 dossiers ont été transmis à l'inspection professionnelle; 1 dossier a été acheminé à une autre direction.

Au 31 mars 1999, 518 dossiers étaient encore à l'état d'enquête, dont 148 devant le Comité de discipline.

PERQUISITIONS

Au cours de l'année, le syndic était présent lors de 17 perquisitions dans les bureaux de notaires.

SYNDICS CORRESPONDANTS

Au cours de l'exercice 1998-1999, sous la supervision du syndic et de ses adjoints, les syndics correspondants ont exécuté différents mandats d'enquête et d'assistance au niveau de l'exécution des perquisitions pour 144 journées de travail.

PLAINTES DISCIPLINAIRES

La nature des 105 plaintes disciplinaires portées par le syndic ou l'un des syndics adjoints au cours de l'année 1998-1999 est bien détaillée dans le compte rendu annuel du Comité de discipline.

Inspection professionnelle

Au cours du dernier exercice, la Direction a procédé à l'inspection de 1 090 notaires. De ce nombre, 585 notaires répartis dans tous les districts de la province ont été visités en inspection régulière. Cent vingt-quatre notaires ont fait l'objet d'une inspection de leur comptabilité en fidéicommis. Enfin, 381 notaires ont reçu la visite d'un inspecteur dans le cadre d'une inspection de contrôle de la comptabilité en fidéicommis. Durant cette même période, neuf enquêtes sur la compétence de notaires ont également été tenues.

De plus, 548 dossiers ont été ouverts et traités à la suite d'anomalies observées dans les rapports annuels de comptabilité en fidéicommis pour l'année 1998. Enfin, il y a eu quatorze dossiers ouverts et traités concernant des découverts de banque dans les comptes en fidéicommis des notaires.

Contribution de la direction

Au cours de l'exercice, le directeur a participé à plusieurs rencontres du Comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec, participant notamment à l'élaboration d'une séance de formation sur les aspects théoriques et pratiques de l'inspection destinée aux représentants des ordres professionnels.

Par ailleurs, un groupe de travail visant à étudier les normes et les logiciels de comptabilité en fidéicommis s'est réuni à trois occasions. Ce groupe est composé du directeur, d'un inspecteur, d'un comptable agréé, d'un syndic-adjoint, d'un notaire de pratique privée et d'un représentant de Notarius et il vise à définir et à implanter des normes pour la tenue de la comptabilité en fidéicommis sur informatique.

Au cours de l'année, le directeur de l'Inspection professionnelle a rencontré les notaires des districts d'Arthabaska, Québec, Rivière-du-Loup, Gaspé, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Trois-Rivières.

Perspectives 1999-2000

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Direction compte inspecter quelque 1100 notaires dans toutes les régions du Québec ; ces visites seront réparties en 550 inspections régulières, 125 inspections de la comptabilité en fidéicommis et 425 inspections de contrôle de la comptabilité en fidéicommis.

Services juridiques

Dans l'attente de modifications réglementaires qui assureront le transfert des activités liées à l'indemnisation sous la responsabilité du syndic, la Direction des services juridiques a assumé la gestion des dossiers de réclamations en indemnisation.

L'exercice fut aussi marqué par la mobilisation de l'équipe à la démarche d'amélioration de la qualité. Ainsi, la Direction a entrepris la révision des processus de travail liés à toutes ses activités. Beaucoup de travail reste encore à faire et la Direction entend poursuivre ses efforts qui demeureront axés sur le service à la clientèle.

Discipline
Au cours du dernier exercice, plus d'une centaine de dossiers disciplinaires ont été traités par cette direction. Pour plus d'informations, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de discipline.

La formation et la mise à jour des connaissances théoriques et jurisprudentielles des membres du Comité de discipline fait également partie des priorités de cette direction. Ainsi, une autre journée de formation sera offerte aux membres du Comité dès l'automne prochain.

Révision
Les activités liées aux demandes de révision de consommateurs insatisfaits de la décision du syndic de ne pas porter plainte ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de la direction. Un rapport à être soumis prochainement à l'Office des professions confirme cependant, que dans plus de 90 % des cas, la décision du syndic de ne pas porter plainte a été confirmée par le Comité de révision.

Pour plus d'informations, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de révision.

Indemnisation
La baisse des réclamations et la diminution de l'ampleur des sinistres auront permis une baisse substantielle de la cotisation. Par ailleurs, la rapidité de traitement des réclamations que permet le règlement actuel est directement proportionnelle à la satisfaction des réclamants. Les avantages de la gestion de l'indemnisation sous la réglementation actuelle se font nettement sentir. Ainsi, le traitement des dossiers se fait avec diligence et, dans la majorité des cas, les réclamations sont payées à 100 %. Enfin, soulignons que la récupération des sommes versées par le Fonds d'indemnisation fait toujours partie des priorités de la direction.

Pour plus d'informations quant aux sommes versées en indemnisation au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité du Fonds d'indemnisation.

AFFAIRES JURIDIQUES

Au cours du dernier exercice, le secteur des Affaires juridiques a assuré la coordination des différents dossiers à caractère juridique où l'Ordre et certains de ses membres sont impliqués, notamment dans des dossiers d'exercice illégal de la profession, de réadmission et d'actions judiciaires intentées par ou contre la Chambre des notaires.

En ce qui concerne l'exercice illégal de la profession, de nombreuses enquêtes ont été menées et des accusations d'exercice illégal ont été déposées dans huit dossiers. Une perquisition a également été effectuée dans un dossier. Les contrevenants ont été condamnés pour des amendes totalisant 44 400 $.

Recouvrement d'amendes, frais disciplinaires et sommes payées par le Fonds d'indemnisation
La Chambre des notaires du Québec consent des efforts soutenus dans le recouvrement des dettes dues à l'Ordre. Au cours du dernier exercice, les résultats obtenus ont été fort intéressants. Ainsi, plus de 85 000 $ ont été recouvrés en frais et amendes disciplinaires, consécutivement à des mises en demeure.

Services administratifs

- En 1998, 18,328 milliards de dollars ont été déposés dans les comptes en fidéicommis des notaires, comparativement à 17,284 milliards de dollars en 1997, ce qui représente une augmentation de 6 %.

  De plus, grâce à la hausse du taux préférentiel et des nouvelles ententes négociées avec les institutions financières en 1997, les revenus perçus par le Fonds d'études notariales sur les comptes en fidéicommis des notaires ont été de 9 688 018 $ pour l'exercice 1998-1999, soit le plus haut revenu encaissé par le Fonds d'études notariales depuis sa création.

- Grâce à ces revenus plus importants que prévus, aux mesures implantées afin de mieux contrôler les dépenses de la Chambre des notaires, aux mécanismes de prévention instaurés pour mieux contrôler la comptabilité en fidéicommis des notaires et la pratique notariale de façon générale, la Chambre des notaires devance les objectifs établis dans son plan budgétaire quinquennal. Pour les notaires, ces résultats se sont reflétés notamment par une baisse de la cotisation supplémentaire au Fonds d'indemnisation.

- Les prévisions budgétaires pour l'exercice 1999-2000 ont été présentées aux membres du Comité de vérification, le 8 janvier 1999, et adoptées par le Bureau de l'Ordre, le 6 février 1999.

- Les services administratifs ont procédé à la mise en place d'un système de facturation qui permet aux notaires de recevoir bimestriellement une facture intégrée des sommes dues à l'Ordre.

  De plus, le secteur des finances compte implanter au cours du prochain exercice un nouveau système de paiement qui permettra une plus grande efficacité pour les transactions payées par cartes de crédit.

- La négociation d'une nouvelle convention collective avec le Syndicat des notaires salariés de l'Ordre a également été l'un des dossiers prioritaires de la direction des Services administratifs au cours du dernier exercice. Malgré 11 séances de négociations, aucune entente n'a pour l'instant été conclue.

- Une évaluation des postes des employés cadres et professionnels non syndiqués a été réalisée par une firme spécialisée en cette matière. Cette firme conseillera également la Chambre des notaires dans l'implantation du programme d'équité salariale rendu obligatoire par la *Loi sur l'équité salariale*.

- Des cours d'anglais ont été offerts aux employés de la Chambre des notaires. D'une durée de vingt-cinq heures, cette formation était offerte pendant les heures de lunch des participants.

- Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, des mesures ont été prises afin d'améliorer les communications téléphoniques. Des séances de formation offertes aux employés de même que des modifications techniques permettront des améliorations sensibles dans ce domaine.

- Des mesures importantes ont été prises afin de s'assurer que les systèmes informatiques franchiront sans difficulté le cap de l'an 2 000. Des investissements importants en équipements, en logiciels et en frais d'expertises ont été faits. En plus, un important effort devra être consacré au cours du prochain exercice dans la formation du personnel en raison des changements de logiciels de bureautique nécessaires au passage de l'an 2000.

- Toujours dans le domaine de l'informatique, la Chambre des notaires a conclu une entente d'impartition avec Notarius concernant la gestion du support technique et des systèmes informatiques de la Chambre.

Perspectives 1999-2000

La direction des Services administratifs devra garder le cap sur d'importants dossiers pour le prochain exercice. Ainsi, il faudra finaliser la négociation de la convention collective avec le Syndicat des notaires salariés à la Chambre et négocier le renouvellement de la convention des employés de bureau.

Par ailleurs, la Direction poursuivra les efforts entrepris concernant la transition vers l'an 2 000. Le dossier de la réorganisation des bases de données de la Chambre visant à obtenir une meilleure intégration des informations sur les membres exigera aussi des efforts importants, en temps et en investissement financier.

Enfin, le dossier d'amélioration continue de la qualité et le contrôle des budgets constitueront les autres priorités de la Direction des services administratifs.

Développement de la profession

Cette direction regroupe les secteurs d'activité liées à la formation, au Centre de documentation, à la recherche et au développement, aux publications et au Registre des testaments et des mandats.

FORMATION PRÉADMISSION ET STAGE

À la suite du mandat confié par le Bureau de l'Ordre concernant l'uniformisation des programmes universitaires de droit notarial, diverses rencontres et discussions ont eu lieu avec les directeurs de programme et ont permis d'adopter un même cadre de référence pour l'ensemble des programmes universitaires.

Par ailleurs, la Direction a coordonné l'ensemble des activités liées au stage, soit la gestion des nouveaux projets de stage et des demandes d'accréditation des maîtres de stage, l'analyse des rapports d'évaluation finale, la production d'instruments pédagogiques et d'évaluation, l'animation des séances de formation à l'intention des maîtres de stage et les nombreuses rencontres avec les étudiants au programme de droit notarial.

Promotion de la profession

La Direction a participé à plusieurs activités mises de l'avant par les institutions scolaires afin de promouvoir la profession, de sensibiliser les intervenants auprès des jeunes et de diffuser toute l'information concernant la formation, les compétences et les habiletés requises pour exercer la profession notariale.

Stages de perfectionnement et évaluation de la compétence professionnelle

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Direction de l'inspection professionnelle afin d'élaborer des critères et des indicateurs de performance et de compétences professionnelles à partir des instruments utilisés dans le cadre du programme de stage. De plus, la Direction a mis en place des stages de perfectionnement pour une dizaine de notaires.

La Direction a également mis sur pied un service de référence-emploi pour les notaires à la recherche de nouveaux défis. Au cours de l'exercice, la Direction a ainsi géré 121 inscriptions et 64 demandes de référence.

FORMATION CONTINUE, BOURSES, ÉQUIVALENCES ET STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Programme de formation continue

- Au cours du dernier exercice, la Direction a vu à l'organisation de deux sessions de cours de perfectionnement, des cours de *Perfectionnement du notariat Plus*, du programme de formation relatif à la mise en vigueur du projet de loi 443 et d'une séance de formation offerte aux notaires membres du Comité d'arbitrage de compte, à des notaires arbitres ainsi qu'à des conciliateurs de comptes de l'Ordre des comptables agréés.

Pour plus d'informations sur ces différentes activités, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de formation continue.

Mise en marché des services professionnels

- À la suite d'un projet-pilote qui a connu un vif succès, la Direction a coordonné les activités du programme de mise en marché stratégique des services notariaux. Deux cent soixante-dix participants regroupés au sein de 160 études ont suivi ce cours de *coaching-accompagnement*. Cette formation suscite beaucoup d'enthousiasme auprès des notaires maintenant sensibilisés aux principes de mise en marché et de gestion. Le programme a été conçu par Sigmapi Management et par le responsable des communications à la Chambre des notaires qui a d'ailleurs assuré le suivi des séances afin de vérifier l'adéquation du contenu en fonction des besoins exprimés par les notaires.

Centre virtuel de perfectionnement continu

- La Direction a participé à plusieurs rencontres avec l'Ordre des comptables agréés et l'Ordre des administrateurs agréés afin de développer un modèle de téléapprentissage. Ce projet vise à élaborer un programme de formation utilisant les nouvelles technologies et permettant la formation à distance.

Bourses d'études et des prix d'excellence

- Afin de respecter les engagements pris avant l'abolition de ce programme, la Chambre a octroyé trois bourses de 15 000 $ chacune aux notaires suivants : Me Nicole Beaudry, notaire à Chandler (doctorat en droit et éthique - Université Laval), Me Alain Roy, notaire à Montréal (doctorat en droit civil, en matière de relations conjugales - Université Laval) et Me Martine Lachance, notaire à Repentigny (doctorat en droit commercial international - Université de Sherbrooke).

- La Chambre a également remis quatre prix de 1 000 $ aux meilleurs finissants du baccalauréat aux personnes suivantes : Mme Nadia Côté, de l'Université de Sherbrooke, M.

Marc Daigneault (ex-equo avec M. Luc Duquette), de l'Université de Montréal, Mme Pascale Laroche, de l'Université d'Ottawa, et Mme Christine Morin, de l'Université Laval.

Équivalence de formation et de diplôme pour la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires du Québec

- En ce qui concerne ces activités, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel des activités du Comité sur la compétence et les normes d'équivalences de formation pour la délivrance d'un permis.

Médiation familiale

- Au cours de l'exercice 1998-1999, 47 dossiers ont été présentés au Comité administratif de la Chambre des notaires à la suite des recommandations du COAMF. Ainsi, 27 notaires ont reçu leur accréditation avec engagement de compléter la formation et mandats de médiation sous supervision et 20 notaires ont reçu une accréditation définitive.

- Le *Guide des normes de pratique en médiation familiale* a été approuvé et expédié à tous les notaires médiateurs accrédités.

Stages de perfectionnement et évaluation de la compétence professionnelle

- Les dossiers de 17 candidats présentant des demandes de réadmission, d'inscription ou faisant l'objet d'une recommandation du Comité d'inspection professionnelle ou du Comité de discipline ont été soumis pour étude au Comité sur la compétence professionnelle.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Représentations auprès des autorités gouvernementales dans des dossiers autres que des projets de lois ou de règlements

Le secteur de la recherche a fait part aux différentes autorités gouvernementales de ses commentaires et recommandations dans un grand nombre de dossiers. Ainsi, lettres, rapports, analyses, contenant ces commentaires et recommandations ont été expédiés à différents ministères, notamment en ce qui concerne les sujets suivants :

- Le fonctionnement des registres fonciers et des bureaux de la publicité des droits;
- La réforme du système professionnel ;
- La langue des documents notariés dont la déclaration de copropriété ;
- Les modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (droits prescrits);
- La modification relative à l'article 122 le la LSCC proposée par le Canadian Center for Ethics and Corporate Policy ;
- L'avis de consultation relatif à la perception de droits pour les utilisateurs ;
- Le *Code de gestion des pesticides* (ministère de l'Environnement du Québec) ;
- Le projet de servitude de contraintes d'usage/ terrains contaminés;
- La modification de la terminologie dans le cadre de la prestation de décès (Régie des rentes du Québec) ;
- Le dossier sur la planification financière ;
- Les modifications proposées à la *Loi sur la protection du consommateur en matière de crédit*.

Les juristes de ce secteur ont aussi produit des analyses et des rapports sous forme de lettres adressées à différents ministères ainsi que des articles publiés dans le journal *Entracte* et sur l'Inforoute notariale en ce qui concerne divers projets de loi ou de règlements.

Les mémoires de la Chambre des notaires

Le secteur de la recherche a produit et présenté des mémoires sur les sujets suivants :

- Projet de loi 443, *Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives* ;

- Projet de loi 454, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles.*

Autres dossiers

Le secteur de la recherche a produit des analyses, des rapports et des lettres dans un grand nombre de dossiers, à la demande d'organismes extérieurs ou de notaires, ou à celle de différentes autorités de la Chambre des notaires. Le secteur a notamment analysé la méthode de facturation des notaires relativement aux frais engagés à titre de mandataires, les documents de l'Association du Barreau canadien concernant la pratique multidisciplinaire, les documents produits par la Banque Royale du Canada dans des dossiers de prêts hypothécaires, les aspects juridiques du pouvoir des notaires de représenter leurs clients devant le Tribunal administratif du Québec, etc. On a également analysé divers jugements, rédigé des articles pour fins de parution dans le journal *Entracte* en matière de droit municipal et des documents synthèses dans le cadre du Projet de loi modifiant le *Code de procédure civile* en certaines matières non contentieuses.

Le secteur effectue de plus divers travaux dans le cadre du Groupe de travail en droit municipal, du Comité de liaison avec les institutions financières et du Groupe de travail sur la vente d'entreprise.

PROJETS SPÉCIAUX

Colloque sur la déjudiciarisation

Au cours du dernier exercice, la Chambre des notaires du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ont organisé un colloque sur la déjudiciarisation. Plus d'une centaine d'organisations représentatives des milieux sociaux-écono-

miques, syndicaux et patronaux ont participé à cet événement en y déléguant quelque 250 participants. Ceux-ci ont échangé sur différents scénarios de déjudiciarisation à l'occasion d'ateliers abordant des thèmes liés à la famille et aux relations de travail. Au cours de la prochaine année, la Chambre des notaires présentera à la population ainsi qu'au gouvernement du Québec les initiatives qu'elle entend promouvoir afin de contribuer à rendre la justice plus conviviale et accessible.

Regroupement
Une étude relative aux besoins des notaires en matière de regroupement a été amorcée en vue de la mise en place d'un projet visant à faciliter le regroupement de notaires. Dans le cadre de cette analyse, des représentants d'études notariales et des grands réseaux ont été rencontrés.

Règlement des successions par des non-juristes
Une analyse des problématiques liées au règlement des successions par des non-juristes a été effectuée. Les résultats permettront de déterminer quelles sont les initiatives que devrait entreprendre la Chambre des notaires afin d'assurer la sécurité du public et aider les notaires à maintenir et consolider leurs acquis dans ce domaine de pratique notariale.

Pyrite
Le secteur de la recherche a constitué une documentation relative aux problèmes occasionnés par l'utilisation dans le domaine de la construction de remblai contenant de la matière pyriteuse. La Direction doit maintenant établir un plan d'action relatif aux informations particulières à transmettre à ses membres et à d'éventuelles modifications aux formulaires qu'elle diffuse.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Fonds documentaire
La collection du Centre de documentation s'est enrichie de plus de 92 monographies. L'état de la collection est maintenant le suivant :

- 4 900 monographies ;
- 340 titres de périodiques et mises à jour.

Traitement de la documentation
Le contenu intellectuel de la banque de données du Centre de documentation a été enrichi par de nouvelles acquisitions. À ce jour, le Centre possède 16 989 fiches documentaires réparties comme suit :

- 330 cassettes audio ;
- 325 cassettes vidéo ;
- 1 103 dossiers ;
- 987 dossiers bibliographiques ;
- 396 formulaires (modèles) ;
- 752 jurisprudences ;
- 4 900 monographies ;
- 6 522 périodiques (doctrine) ;
- 1 674 périodiques (jurisprudence).

Service à la clientèle
Le Centre de documentation a répondu à 2 993 demandes de recherches documentaires effectuées dans la banque de données ainsi que dans les banques de jurisprudence de Soquij et de QuickLaw.

Répertoire de droit/Nouvelle série
Plus de 500 pages de nouvelles mises à jour du *Répertoire de droit/Nouvelle série* ont été intégrées dans l'Inforoute notariale.

Lettre d'information pour la clientèle des notaires
Au cours du dernier exercice, en collaboration avec le responsable des communications, la Direction du développement a produit un nouvel outil pour la mise en marché des services offerts par les notaires. Ainsi, deux lettres d'information furent produites et expédiées aux notaires. L'une portait sur les nouvelles dispositions de la loi 443 et l'autre sur la réforme cadastrale.

Cours de perfectionnement
Les volumes de mars et de novembre 1998 des *Cours de perfectionnement* ont été réalisés par le secteur des publications. Ces volumes sont disponibles sur l'Inforoute notariale.

Revue du notariat
Un seul numéro de la *Revue du notariat* a été produit au cours du dernier exercice. Soulignons également qu'un nouveau comité scientifique a été formé, une nouvelle politique éditoriale adoptée et que le visuel de la revue a été refait.

Formulaire « Promesse d'achat »
Un premier formulaire sur la « Promesse d'achat d'immeuble » a été préparé et imprimé en versions française et anglaise afin de satisfaire la demande des notaires. Plus de 580 commandes ont été reçues. Un nouveau formulaire sur la « Promesse d'achat d'immeuble en copropriété divise lors d'une revente » a aussi été imprimé. Plus de 160 commandes ont été reçues.

REGISTRES DES TESTAMENTS ET DES MANDATS

Au cours du dernier exercice, 165 382 inscriptions de testaments ont été effectuées comparativement à 159 879 pour l'exercice précédent. Le total des inscriptions depuis la création du Registre, le 1er janvier 1961, est donc de 4 336 043.

Conformément à l'article 4.01 du *Règlement sur le Registre des testaments*, 711 notaires ont produit la déclaration pour être exemptés de l'obligation de produire leur rapport de testaments prévue à l'article 133 de la *Loi sur le notariat*.

Par ailleurs, 36 779 certificats de recherches de testaments ont été émis par le Registre, comparativement à 35 336 pour l'exercice 1997-1998.

Le personnel du Registre a effectué 78 949 inscriptions de mandats comparativement à 69 712 pour l'exercice précédent. Ainsi, le Registre compte maintenant un total de 597 703 inscriptions de mandats.

De plus, 911 certificats de recherches de mandats ont été émis au cours de l'année, comparativement à 689 en 1997-1998.

Au cours de l'exercice 1998-1999, la modernisation informatique des Registres des testaments et des mandats s'est poursuivie. L'implantation du nouveau système devrait se compléter au début d'exercice.

Enfin, soulignons qu'au cours du prochain exercice, les règlements sur les Registres des testaments et des mandats seront révisés et un projet de refonte de ces règlements sera soumis au Bureau de l'Ordre.

Programme Ukraine

Le programme Ukraine vise à soutenir la transformation du notariat ukrainien afin d'adapter celui-ci aux exigences d'une économie de marché.

Analyse du cadre juridique
La direction du Programme Ukraine a suivi l'évolution de la législation notariale ukrainienne. Le dernier projet de loi sur le notariat soumis pour analyse par nos partenaires reflète davantage les notions fondamentales des notariats latins. L'analyse préliminaire de ce projet permet de conclure que nos partenaires ont tenu compte de la plupart des recommandations formulées au cours des deux dernières années par la Chambre des notaires du Québec.

Parmi les plus importantes modifications apportées au dernier projet de loi, soulignons les suivantes :

- Le ministère de la Justice d'Ukraine accepte l'unification des notariats public et privé ;
- Tous les notaires d'Ukraine doivent être obligatoirement membres de la Chambre des notaires d'Ukraine pour exercer leur profession ;
- La création d'un tableau de l'Ordre (liste des membres informatisée) ;
- La création d'un registre des testaments ;
- L'élargissement des compétences du notaire ukrainien : il n'est plus seulement un certificateur de signatures mais un conseiller juridique et un rédacteur d'actes divers ;
- Des cotisations professionnelles obligatoires pour tous les notaires ukrainiens assorties d'une possibilité de suspension pour non paiement ;
- La création d'un comité d'admission à la profession ;
- La possibilité d'instaurer un code de déontologie et un processus disciplinaire, un système d'assurance-responsabilité et un fonds d'indemnisation ;
- L'État n'assume plus la responsabilité professionnelle du notaire. Le notaire est lui-même responsable et doit donc assurer sa responsabilité professionnelle.

Si les autorités ukrainiennes approuvent ce projet de loi sur le notariat, la profession notariale en Ukraine devrait ainsi pouvoir être admise au sein de l'Union internationale du notariat latin.

Organisation de la profession
Dans le but d'aider à structurer et organiser l'Ordre des notaires d'Ukraine, des rapports détaillés sur les sujets suivants ont été traduits en ukrainien, puis soumis à nos homologues qui en ont distribué dans toutes les régions d'Ukraine :

- Rapport sur les honoraires notariaux ;
- Rapport sur la force exécutoire ;
- Rapport sur les archives notariales ;
- Projet de code minimal de déontologie ;
- Rapport sur le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec ;
- Rapport sur le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

Séjour d'une délégation de notaires ukrainiens au Canada - novembre 1998
Au cours de ce séjour, plusieurs séances de travail ont été mises sur pied afin que les délégués ukrainiens puissent approfondir les aspects suivants :

- la déontologie notariale ;
- les archives notariales ;
- l'indemnisation pour la responsabilité professionnelle et l'indemnisation pour les victimes de fraude ;
- la stratégie publicitaire ;
- la formation universitaire, les stages de formation professionnelle, la formation continue ;
- les recherches documentaires et les outils de travail ;
- le Registre des testaments et des mandats ;
- l'inspection professionnelle ;
- les équipements informatiques ;
- le Registre foncier et mobilier québécois ;
- le financement d'un ordre professionnel et sa structure ;
- l'organisation du Tableau de l'Ordre ;
- l'organisation du système professionnel québécois.

Soutien à la privatisation
Plusieurs notaires québécois et experts en gestion ont participé à la rédaction d'un guide de gestion d'un bureau de notaires. Ce guide reflète une vision d'ensemble du travail d'un notaire de type latin dans une économie de marché. Les thèmes suivants sont abordés : l'établissement d'un bureau, la gestion documentaire, le marketing et la publicité et enfin, la gestion des ressources humaines. Ce guide sera un précieux outil de travail qui aidera tous les notaires ukrainiens à prendre le virage qui s'impose.

Par ailleurs, un court document sur la situation des femmes dans les professions juridiques au Canada sera bientôt terminé et remis à nos partenaires ukrainiens. Un forum de discussion sera par la suite organisé sur cette question au cours des prochains mois. Lors de cette rencontre, on se penchera sur les nouvelles réalités de la profession en Ukraine, notamment sur la disparition du notariat d'État, l'avènement du notariat privé et les nouveaux défis auxquels les femmes notaires devront faire face à titre de notaire privée dans une nouvelle économie de marché.

Perspectives 1999-2000
L'obtention d'une nouvelle subvention de 530 000$ versée par l'Agence canadienne de développement interna-

tional (ACDI) permettra de prolonger le programme actuel jusqu'en décembre 2 000. Ainsi, plusieurs notaires québécois pourront participer aux activités suivantes :

- Organisation de séjours d'études au Québec pour une dizaine de notaires ukrainiens portant essentiellement sur le fonctionnement d'un bureau de notaire ;
- Mise en place de bureaux modèles en Ukraine afin d'offrir aux notaires ukrainiens des exemples concrets quant au fonctionnement d'une étude ;
- Élaboration de recommandations en vue d'ajuster les programmes de formation universitaire des futurs notaires ukrainiens aux impératifs d'une économie de marché.

Enfin, la direction de ce programme a entrepris certaines démarches auprès de l'Agence canadienne de développement international afin d'amorcer des discussions avec les autorités indonésiennes pour un éventuel programme de coopération entre le notariat québécois et le notariat indonésien.

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité d'inspection professionnelle

Inspections régulières
Les inspecteurs ont procédé à l'inspection de l'étude, du greffe, des dossiers et de la comptabilité en fidéicommis de 585 notaires.

Inspections de la comptabilité en fidéicommis
L'équipe formée d'un inspecteur et d'un comptable agréé a procédé à 124 inspections concernant la comptabilité en fidéicommis.

Inspections de contrôle de la comptabilité en fidéicommis
Les inspecteurs ont procédé à 381 inspections de contrôle de la comptabilité en fidéicommis.

Inspections rapprochées
Au cours de l'exercice, le Comité a résolu, qu'à court terme, 11 notaires feront l'objet d'une inspection régulière rapprochée, 12 notaires feront l'objet d'une inspection de la comptabilité en fidéicommis et 30 notaires feront l'objet d'une inspection de contrôle de la comptabilité en fidéicommis.

Enquêtes particulières sur la compétence
Au cours de l'exercice, il y a eu neuf enquêtes particulières sur la compétence.

Lettres de réprimande par le président du Comité
Dans 36 dossiers, le Comité a résolu que le président adresse une lettre de réprimande aux notaires.

Dossiers transmis au syndic
Dans 93 dossiers, le Comité a résolu d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions à nos codes, lois et règlements.

Les principales infractions pour lesquelles ces dossiers ont été transmis au syndic sont les suivantes :

- infractions ayant trait à la comptabilité en fidéicommis ;
- instrumentation et publication d'actes de radiation ;
- formalisme des actes ;
- obtention, retenue et utilisation des fonds reçus en fidéicommis.

Dossiers transmis par le Comité de révision
Au cours de l'exercice, une demande a été reçue du syndic à la suite de la recommandation du Comité de révision, laquelle a été étudiée par le Comité d'inspection professionnelle.

Dossiers transmis par le syndic
Au cours de l'exercice, neuf demandes ont été reçues du syndic, lesquelles ont été étudiées par le Comité d'inspection professionnelle.

Autoévaluation
Un questionnaire d'autoévaluation a été envoyé à 1056 notaires.

PROGRAMME D'INSPECTION POUR L'EXERCICE 1999-2000

Toutes les régions du Québec seront visitées au cours de l'exercice 1999-2000 en maintenant la priorité sur les études de notaires dont la dernière inspection date de plus de quatre ans.

Les inspections seront faites en attachant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique ;
- le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires* ;
- les dossiers concernant les bâtisses en construction ;
- les prêts consentis par des particuliers ;
- la publicité des droits ;
- le respect des normes générales de pratique.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Comité prévoit procéder à 550 inspections régulières, à 125 inspections de la comptabilité en fidéicommis et à 425 inspections de contrôle de la comptabilité en fidéicommis pour un total de 1100 inspections.

De plus, les notaires qui n'ont pas produit leur rapport annuel de comptabilité en fidéicommis pour l'année 1998 dans le délai prescrit et ceux dont les rapports démontrent des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, feront l'objet d'une attention particulière.

Enfin, la Direction poursuivra la démarche d'autoévaluation entreprise au cours des deux dernières années.

Comité de discipline

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Comité a reçu 111 plaintes disciplinaires, dont une comportait une demande de radiation provisoire. De ce nombre, 105 plaintes originent du syndic et six sont des plaintes privées.

Nature des plaintes reçues
Les infractions suivantes se retrouvent au moins une fois à l'intérieur de chaque plainte.

Infractions à la *Loi sur le notariat* :

- règles de probité et impartialité: 52
- défaut de répondre aux officiers : 17
- tenue de la comptabilité en fidéicommis : 16
- se conformer aux règles de réception et conservation des sommes confiées: 61
- tenue de l'index: 4
- forme et écriture des actes notariés: 37
- clôture de l'acte notarié: 19
- formalités requises: 4
- conservation de l'original: 1
- changements en l'absence d'une partie: 5

Infractions au *Code de déontologie* :

i) Devoirs envers le public :
- réputation de la profession : 17

ii) Devoirs envers le client

• Dispositions générales
- conseiller désintéressé, franc et honnête: 16

• Intégrité
- s'acquitter avec intégrité de ses devoirs: 37
- faire connaître aux parties la nature d'un acte et ses conséquences: 6
- s'assurer des faits essentiels au soutien d'un acte : 9
- emprunt d'un client - acte notarié: 3
- endosser chèque - autorisation du client: 1
- refus de prêter ses services pour transactions abusives ou frauduleuses: 5

• Disponibilité et diligence
- disponibilité et diligence raisonnables: 37
- explications nécessaires à la compréhension des services rendus: 2

• Indépendance et désintéressement
- subordonner son intérêt personnel: 2
- sauvegarde de l'indépendance - éviter les conflits d'intérêts : 4

• Fixation et paiement des honoraires
- honoraires justes et raisonnables: 2
- prélèvement des honoraires sans autorisation: 2

iii) Devoirs envers la profession

• Actes dérogatoires à la dignité professionnelle
- détournements de fonds ou emploi à des fins autres: 12
- participation ou commission d'acte illégal: 3

• Relations avec la Chambre et les confrères
- délai de répondre à un officier: 17
- abus de confiance ou procédés déloyaux envers un confrère: 1

Infractions au règlement sur la comptabilité en fidéicommis:

- consignation et comptabilisation des fonds: 5
- remise d'un reçu officiel: 5
- la tenue à jour de la comptabilité: 18
- rapports mensuels: 29
- tenue de la comptabilité en fidéicommis: 14
- rapport annuel - déclaration serment d'office: 7
- contrôle des fonds: 9
- obtenir fonds nécessaires: 15
- dépôt de recettes: 6
- retenir les fonds: 12
- combler tout débit à même son argent personnel: 8
- déclaration de n'avoir détenu aucun fonds: 5
- fonds personnels dans compte en fidéicommis: 3
- fonds reçus en fidéicommis: 3.

Infractions au règlement sur la tenue des études:

- index au répertoire: 4
- publication et conservation: 25
- signature d'un acte: 10
- coffre-fort, chambre-forte: 2.

Infractions au Code des professions:

- acte dérogatoire: 8
- manoeuvres interdites: 3
- enquêtes sur infractions: 1
- décision de commission d'infraction: 1.

Décisions du Comité de discipline
Au cours de l'exercice, 129 décisions ont été prononcées dans 119 plaintes. Certaines décisions portent sur la culpabilité, d'autres sur les sanctions imposées à l'intimé. Plusieurs plaintes disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions.

Plaintes rejetées ou retirées
Quatre plaintes ont été rejetées par le Comité de discipline.Une demande de retrait de la part du syndic a été accordée.

Condamnations prononcées

- radiation provisoire: 2
- radiations permanentes: 6
- Des périodes de **radiations temporaires** variant de trois jours à quinze ans ont été imposées dans 29 dossiers. L'obligation de publication a été imposée au secrétaire dans 26 décisions. Trois décisions comportant la radiation ont fait l'objet d'une dispense de publication.
- Des **amendes** variant de 600 $ à 5 000 $ ont été imposées dans 84 dossiers, totalisant 402 100 $. Cinquante-cinq décisions comportaient pour l'intimé des modalités de paiement.
- Le Comité a prononcé la **révocation du permis d'exercice** une seule fois.
- Quarante-quatre **réprimandes** ont été prononcés dans 26 dossiers.

Appel
Seize décisions disciplinaires font l'objet d'un appel au Tribunal des professions, dont huit ont été demandés par les plaignants, sept par les intimés et une de ces décisions fait l'objet d'un appel à la fois par le plaignant et l'intimé.

Comité de révision

Nombre de demandes de révision : 50

Nombre de demandes de révision présentées : 59

Nombre de demandes de révision retirées : 1

Nombre de demandes de révision en suspens : 9

Avis émis

Des 59 demandes étudiées et complétées, le Comité a émis les avis suivants:

- dans 52 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline ;

- dans six dossiers, le Comité a conclu de suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête ;

- dans un dossier, le Comité a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte.

Comité du Fonds d'études notariales

L'avis sur l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds d'études notariales a été complété lors de l'étude des prévisions budgétaires 1999-2000 par le Comité de vérification. De plus, lors de sa réunion tenue les 5 et 6 février 1999, le Bureau a approuvé le budget 1999-2000 du Fonds d'études notariales.

Des subventions ont également été accordées aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	Objet de subvention	Sommes attribuées
Association des professeurs de droit du Québec	Congrès annuel	500 $
Collège Ahuntsic	Prix de la C.N.Q. pour un finissant en techniques juridiques	400 $
Fédération des sociétés d'histoire du Québec	Prix Rodolphe-Fournier	1 000 $
Fondation Maximilien-Caron	Journées Maximilien-Caron	1 000 $
Jeune notariat du Québec	Congrès annuel	7 500 $
Société canadienne des différends (section Québec)	Congrès annuel	3 000 $
Université du Québec à Montréal	Publication d'un ouvrage juridique par la notaire Brigitte Lefebvre	2 500 $
Université Laval Faculté de droit	Revue juridique des étudiants	250 $

Comité du Fonds d'indemnisation

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, 184 réclamations ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant environ 4 165 000 $, pour lesquelles une provision totale d'environ 1 200 000 $ a été déterminée.

À l'égard d'un sinistre, 26 réclamations ont été déposées totalisant environ 840 000 $, dont une de 360 000 $, pour lesquelles une provision totale d'environ 290 000 $ a été déterminée. Pour un autre sinistre, huit réclamations ont été déposées totalisant environ 544 000 $, pour lesquelles une provision totale d'environ 233 000 $ a été déterminée. Le Fonds d'indemnisation a reçu trois réclamations de plus de 400 000 $, totalisant dans les faits environ 1 300 000 $ et une de plus de 300 000 $, pour lesquelles une provision totale d'environ 300 000 $ a été déterminée.

Cinquante-six réclamations concernant 31 notaires ont été inscrites en vertu du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation* et 128 réclamations concernant 54 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*.

Réclamations présentées
Le Comité a étudié ou complété l'étude de 230 dossiers concernant 114 notaires.

Réclamations acceptées
Le Comité a recommandé au Comité administratif l'acceptation de 42 dossiers de réclamations, dont 18 en partie seulement, totalisant 1 538 130,36 $ (981 636,69 $ acceptation totale et 556 493,67 $ acceptation partielle).

Le montant total des acceptations ne correspond toutefois pas aux indemnités réellement versées aux réclamants compte tenu de la limite maximale d'indemnisation prévue au *Règlement sur le Fonds d'indemnisation* et de la distribution des soldes des comptes en fidéicommis.

En vertu de l'autorité que lui confère le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis*, pour des réclamations inférieures à 10 000 $, le Comité a accepté 43 dossiers de réclamations. Dix-neuf réclamations ont été acceptées en partie seulement et totalisent 77 387,66 $ (71 893,61 $ acceptation totale et 5 494,05 $ acceptation partielle).

Réclamations refusées
Le Comité a recommandé le refus de 54 réclamations, dont 18 en partie seulement, pour une somme totale de 1 524 882,07 $ (1 311 070,62 $ refus total et 213 811,45 $ refus partiel).

Le Comité a refusé 32 réclamations, dont 19 en partie seulement, pour une somme totale de 19 354,62 $ (14 749,05 $ refus total et 4 605,57 $ refus partiel).

Réclamations retirées
Au cours de l'exercice, 10 réclamations ont été retirées à la demande des réclamants totalisant 302 208,05 $, dont quatre comportaient des montants indéterminés.

Indemnités payées
Pour cette période, 120 indemnités ont été payées concernant 69 notaires et totalisant une somme de 1 036 753,62 $. Simultanément et consécutivement à des recommandations en ce sens, la somme de 52 141,05 $ provenant de soldes de comptes en fidéicommis a servi au paiement des réclamants.

Récupération
Consécutivement au versement d'indemnités, une somme totale de 100 713,75 $ a été récupérée dans 12 sinistres pour lesquels le Fonds avait contribué.

Soixante et treize dossiers ont été préparés aux fins de récupération. Ils totalisent des sommes à récupérer de 961 818,78 $.

Comité de placements

Les membres du Comité de placements constatent que les résultats obtenus par les deux gestionnaires pour les Fonds d'études notariales et d'indemnisation, soit les firmes Gestion de portefeuille Natcan et Montrusco et Associés Inc., sont conformes aux objectifs de rendement établis en début de mandat.

Les membres se sont également penchés sur les conclusions d'une étude menée par la firme d'actuaires *Normandin Beaudry* concernant les politiques de placements de l'ensemble des fonds de la Chambre des notaires du Québec.

À la suite de cette étude, le Bureau de l'Ordre a adopté une nouvelle politique de placements du Fonds d'études notariales qui permet notamment de posséder des actions étrangères. Cette politique assure également un meilleur appariement entre le type et la durée des placements et les besoins de liquidité liés aux opérations du Fonds d'études notariales.

Perspectives 1999-2000

Pour le prochain exercice, le Comité s'assurera des impacts de la nouvelle politique sur les résultats réels et portera une attention particulière à la politique de placements pour le Fonds d'indemnisation.

Comité des communications

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, le Comité des communications a été associé de près à la réalisation de la phase II de la campagne publicitaire de l'Ordre. Les réflexions et les recommandations de ce comité auront permis de rallier tous les notaires présents à l'assemblée générale du 13 novembre 1998. Ainsi, c'est à l'unanimité que les notaires ont accepté de verser à nouveau une cotisation spéciale de 75 $ pour la poursuite de notre programme publicitaire.

Le Comité des communications a également contribué à la signature d'une entente avec le Centre Mariebourg visant à diffuser et à implanter un programme de médiation et de résolution de conflits par les pairs pour les jeunes de niveaux primaire et secondaire. La perspicacité et la sensibilité des membres du Comité auront permis à la profession notariale d'être associée à une réussite remarquable qui devrait bientôt déborder largement les frontières du Québec et du Canada.

Pour en savoir davantage sur les activités de communication réalisées par l'Ordre au cours du dernier exercice financier, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel de la Direction générale, secteur des communications.

Orientations pour le prochain triennat

De lourds défis attendent les membres du prochain Comité des communications. En effet, pour le prochain triennat, les membres devront élaborer un plan de communication et de relations publiques qui tiendra compte des orientations stratégiques de la profession. Par ailleurs, le Comité amorcera l'organisation du congrès triennal prévu à l'automne 2000. Enfin, le Comité poursuivra ses réflexions concernant les orientations publicitaires de la Chambre des notaires pour l'exercice 1999-2000.

Comité sur les normes de pratique

Le mandat de ce comité réglementaire consultatif (*Règlement sur le Comité de la formation des notaires*, L.R.Q., c. C-26 a. 184, 2e al.) est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des notaires, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession notariale.

Lors de leur seule rencontre, les membres du Comité ont pris connaissance de la réglementation applicable et ont discuté de façon générale du profil de la formation universitaire, du stage de formation professionnelle et du projet de règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation.

Pour le prochain exercice, le Comité procèdera à une analyse détaillée et comparative des programmes de formation existant au baccalauréat dans les différentes facultés de droit. Les programmes de droit notarial seront également revus à la lumière des discussions déjà entreprises par l'Ordre avec les différents intervenants.

Comité de la formation continue

Cours de perfectionnement
Pour l'exercice 1998-1999, deux sessions de cours de perfectionnement ont été organisées. En novembre, à Québec, la session d'automne a attiré 808 notaires, alors que celle de mars 1999, à Montréal, a rejoint 548 notaires. À chacune de ces sessions, on y a greffé le **Cours de perfectionnement Plus** d'une durée d'une journée dont les thèmes ont répondu aux besoins des notaires participants.

Cours de formation continue
La formule des cours permet d'approfondir certains sujets et s'adresse à des groupes restreints de participants. Plusieurs cours visant la formation de base et la formation complémentaire en médiation familiale ont été donnés au cours du dernier exercice. En outre, des cours de droit fiscal ont également été offerts non seulement aux notaires pratiquant la médiation familiale, mais aussi à des praticiens appelés à résoudre des cas de dissolutions de régimes matrimoniaux lors d'un divorce et lors d'un décès. En tout, ces cours ont rejoint quelque 264 notaires.

Au programme de l'an prochain, le Comité de formation continue compte offrir aux notaires des activités de formation rejoignant toujours davantage les diverses facettes de leur pratique quotidienne.

Comité de la formation préadmission et des stages

Dans le cadre de l'administration générale du stage, le Comité a adopté ou révisé certaines politiques concernant notamment :

- les critères pour les projets de stage à l'étranger ;
- la participation obligatoire aux activités de formation (mécanisme en cas d'absence) ;
- le remboursement des frais d'inscription en cas d'abandon de stage ;
- la rémunération des superviseurs (prime à l'éloignement pour les visites en milieu professionnel) ;
- les critères pour le choix des superviseurs.

Plusieurs autres points ont également retenu l'attention des membres du Comité dont :

- les demandes d'accréditation des maîtres de stage ;
- l'approbation de 51 projets de stage ;
- l'analyse des 53 rapports d'évaluation finale et les recommandations soumises au Bureau relativement à l'attestation de réussite ou d'échec ;
- la révision de la documentation utilisée dans le cadre du stage ;
- le projet d'uniformisation des programmes de droit notarial qui fut présenté et approuvé par le Comité administratif, en décembre 1998.

Perspectives 1999-2000

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Comité devra continuer à administrer le programme des stages tout en apportant les correctifs appropriés à la suite des commentaires et des suggestions reçus des maîtres de stage, des stagiaires et des superviseurs. Le Comité devra se pencher tout spécialement sur la question des pouvoirs accordés aux stagiaires et sur la logistique des séances de formation. Par ailleurs, le projet d'uniformisation des programmes de droit notarial devrait être terminé. Enfin, la question du recrutement des candidats demeurera au nombre des préoccupations du Comité.

Comité de retraite

Au cours du dernier exercice financier, l'évaluation des performances du gestionnaire de portefeuille de la caisse de retraite, *Montrusco et Associés Inc.*, a été la principale préoccupation des membres du Comité. Les membres ont rencontré à plusieurs reprises les représentants de *Montrusco et Associés Inc.* afin de leur faire part de leur crainte que le gestionnaire n'atteigne pas l'objectif de rendement qui avait été convenu en début de mandat en mars 1996.

Comme la situation ne s'est pas améliorée, malgré les ajustements que le gestionnaire avaient apportés à sa gestion, le Comité de retraite a décidé de confier le mandat de gestion de portefeuille de la caisse de retraite à la firme *Gestion de portefeuille Natcan*, laquelle durant la même période a eu de meilleures performances et gère déjà les portefeuilles de placements du Fonds d'indemnisation et du Fonds d'études notariales de la Chambre des notaires du Québec.

Bien que les rendements obtenus par *Montrusco* aient été en-deçà des objectifs établis, la caisse de retraite a obtenu des résultats lui permettant de respecter ses engagements.

La scission du régime de retraite qui s'était amorcée lors du dernier exercice financier par la demande de retrait du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec s'est faite par transfert final d'actif le 6 décembre 1998. Notarius (TSIN) Inc. et la Chambre des notaires du Québec demeurent donc les deux employeurs participant au régime de retraite.

De plus, un mandat a été confié à l'actuaire du régime afin d'évaluer divers aspects touchant à l'indexation des rentes. Cette question a été référée au Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec. Les rentes des retraités ont été indexées pour l'année 1998 de 1,07 % soit 75 % de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal.

Finalement, d'autres discussions ont porté sur des modifications mineures à apporter au règlement du régime dans le cas du crédit de rente accordé aux employés étant absents en raison d'une invalidité.

Perspectives 1999-2000

Pour le prochain exercice, l'attention des membres du Comité de retraite sera évidemment dirigée vers les performances du nouveau gestionnaire de portefeuille de la caisse de retraite. Une évaluation actuarielle devra également être faite en date du 31 décembre 1999.

Comité des relations canadiennes et internationales

Au cours du dernier exercice financier, le Comité des relations canadiennes et internationales a acheminé plusieurs recommandations au Comité administratif concernant des délégations ou des participations à des événements nationaux et internationaux. Parmi les plus importantes recommandations, soulignons :

- la réunion annuelle de l'Association du Barreau Canadien, en août 1998, à St-John (T.N.), et en février 1999, à Montebello ;
- l'assemblée annuelle de la Fédération des professions juridiques du Canada, en août 1998, à St-John (T.N.) ;
- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en avril 1998, à Paris ;
- le colloque international sur la médiation familiale, en juin 1998, à Lyon ;
- le XXII^{e} congrès international du notariat latin, en octobre 1998, à Buenos Aires ;
- la Conférence de La Haye sur le droit international privé, en juin 1998 ;
- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en décembre 1998, à Bogota ;
- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en mars 1999, à Athènes
- la réunion de la Fédération des professions juridiques, en février 1999, à Montréal.

Par ailleurs, afin de maximiser la présence de l'Ordre sur la scène internationale, le Comité s'est penché sur une révision de la politique de délégation et de remboursement des dépenses des délégués de la Chambre, de même que sa représentation au sein de l'Union internationale du notariat latin. Ainsi, à la suite de l'adoption de cette politique par le Comité administratif, l'Ordre pourra augmenter le nombre de ses délégués aux activités internationales sans pour autant augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée à ce chapitre.

Comité de liaison avec les institutions financières

Au cours du dernier exercice, le Comité de liaison s'est surtout attardé à trouver des solutions concrètes afin de permettre aux notaires de respecter le jugement de la Cour d'appel dans ce qui est maintenant convenu d'appeler l'affaire Caroline Gauthier.

Ainsi, en juin 1998, les représentants de l'Ordre ont rencontré ceux des principales institutions financières afin de discuter avec eux de la solution retenue relativement aux difficultés occasionnées par des états de compte contenant, entre autres choses, une réserve quant au montant à rembourser pour obtenir quittance. Cette solution permettait de respecter le jugement de la Cour d'appel dans l'affaire Caroline Gauthier et d'assurer la sécurité des transactions au bénéfice de toutes les parties concernées.

En décembre 1998, après plusieurs autres rencontres et discussions avec l'Association des banquiers canadiens et les représentants d'institutions financières, le Comité a recommandé l'envoi à tous les notaires des documents suivants :

- un communiqué retraçant les travaux de la Chambre des notaires afin de trouver une solution pratique aux difficultés découlant de la décision de la Cour d'appel dans l'affaire Caroline Gauthier et les mécanismes proposés pour en assurer le respect ;

- un modèle de demande d'état de compte ;

- un aide-mémoire énumérant les consignes à respecter lors du remboursement d'une créance antérieure avec le produit d'un nouveau prêt ;

- un document de vulgarisation destiné aux clients des notaires.

La Chambre a également pu conclure une entente avec la Banque nationale du Canada, la Banque Royale, la CIBC et sous peu avec la Banque de Montréal.

Les membres du Comité souhaitent intensifier leurs discussions avec les institutions financières qui n'ont pas encore manifesté leur intention de négocier une entente avec la Chambre afin que les notaires n'éprouvent plus aucune difficulté à obtenir des relevés hypothécaires conformes.

Perspectives 1999-2000

Lorsque ce dossier sera terminé, les membres du Comité entendent se pencher sur les rapports de titres fournis aux notaires par les institutions financières et sur les règlements de succession exécutés par d'autres personnes que des juristes au sein de ces institutions.

Comité de vérification

Le Comité a rencontré les vérificateurs de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* à la suite de la vérification des états financiers de l'exercice 1997-1998. Les vérificateurs n'ont signalé aucune dérogation aux principes comptables ni aucune correction ou manquement aux procédures de contrôle interne de la Chambre des notaires du Québec. Les états financiers ont été présentés selon les nouvelles règles applicables aux organismes sans but lucratif.

Le Comité a recommandé l'adoption des états financiers au Bureau de l'Ordre et la nomination de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* pour la vérification des états financiers de l'exercice 1998-1999.

Les membres du Comité ont analysé le projet des prévisions budgétaires pour l'exercice 1999-2000 tel que présenté par la direction générale de la Chambre des notaires du Québec. Après s'être assuré que les prévisions respectaient les orientations fixées lors de l'adoption du plan quinquennal par le Bureau à l'automne 1996, les membres du Comité ont recommandé l'adoption des prévisions budgétaires 1999-2000.

Les membres du Comité de vérification ont vérifié les comptes de dépenses du président, du vice-président et du directeur général présentés pendant l'exercice financier. Les membres se sont également informés des mesures prises pour contrer les effets du passage à l'an 2000.

Perspectives 1999-2000

Tel que le prévoit la politique d'appel d'offres, le Comité a demandé que cinq firmes comptables soient invitées à soumissionner pour le mandat de vérification de la Chambre des notaires du Québec au cours des trois prochains exercices financiers. Une recommandation sera faite au Bureau de l'Ordre pour la nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 1999-2000. Enfin, le Comité continuera d'exercer avec rigueur le contrôle des dépenses de la Chambre des notaires du Québec et s'assurera du respect des prévisions adoptées.

11.15

Comité sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis

Le 14 avril 1998, par résolution du Comité administratif, le Comité sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires s'est vu confier le mandat d'évaluer les dossiers où la compétence professionnelle est en cause dans le but de formuler au Comité administratif des recommandations sur les modalités des stages de perfectionnement.

Une seule recommandation d'équivalence partielle de formation a été formulée en cours d'exercice et elle est conditionnelle à ce que le candidat complète sa formation.

Les membres du Comité ont analysé 11 dossiers dans lesquels l'imposition d'un stage de perfectionnement était considérée.

Des programmes de formation et de stage ont été proposés au Comité administratif dans 10 de ces dossiers. Neuf stages de perfectionnement sont actuellement en cours de réalisation.

11.16

Comité d'arbitrage des comptes des notaires

Le Comité d'arbitrage a été constitué par le Bureau de l'Ordre le 26 mars 1998 en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*. Ce comité est composé de 24 notaires.

Les objectifs visés par ce règlement sont les suivants:

- éliminer les articles comportant des difficultés d'interprétation ;
- améliorer l'adéquation entre la rédaction du règlement et son application concrète ;
- rétablir un rapport de force équitable entre les parties face à la responsabilité des frais encourus pour l'audience d'un différend par un conseil d'arbitrage ;
- former et structurer un comité d'arbitrage afin d'alléger les procédures de nomination des conseils d'arbitrage et de permettre la formation des arbitres.

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, 14 demandes d'arbitrage ont été reçues et 12 audiences ont été tenues.

Pour ce qui est du volet formation, un questionnaire a d'abord été transmis aux notaires arbitres, membres du Comité, pour mieux connaître leurs qualités et leurs intérêts en matière de formation. Ainsi, une formation de 10 heures sur les règles de preuve a été organisée au profit des notaires arbitres, en collaboration avec la responsable de la formation. Conçu spécifiquement pour ce groupe, le cours a pu répondre aux besoins particuliers des arbitres de comptes d'honoraires qui acquièrent une expertise dans le domaine.

Depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, il n'y a pas eu de changement significatif sur le nombre total de demandes de conciliation et de demandes d'arbitrage. Enfin, on constate que le règlement répond bien aux objectifs fixés.

Comité de planification stratégique

Le Comité de planification stratégique a comme mandat d'établir une vision commune de l'avenir de la profession notariale qui sera en cohérence et en harmonie avec les grands développements sociaux et qui valorisera les atouts de la profession. Pour ce faire, le Comité doit élaborer le diagnostic externe et interne de la profession, identifier les enjeux et définir la mission. Enfin, le Comité doit présenter dès la première réunion du Bureau du nouveau triennat une proposition de vision stratégique de la profession notariale.

Les réunions de ce comité sont animées par une personne-ressource de l'extérieur, oeuvrant au sein de la firme Secor, qui a reçu le mandat d'assister notre ordre professionnel dans le cadre de cette démarche.

Les représentants de la firme Secor ont également eu des discussions sur la place du notariat dans la société avec plusieurs représentants de groupes socio-économiques du Québec.

Des sous-comités ont été formés pour développer les grands enjeux (immobilier, informatisation, juriste de l'entente, rehausser le prestige de la profession et la mobilisation des membres vers le changement nécessaire des attitudes).

Cette démarche devrait trouver son aboutissement à l'automne 1999, dans le cadre d'une tournée régionale du président, alors que tous les notaires pourront exprimer leur opinion quant aux orientations proposées.

Comité de déontologie

Lors de sa première réunion tenue le 7 octobre 1998, le Comité de déontologie a étudié les modifications à apporter au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés* et au *Règlement sur l'administration et la régie interne de la Chambre des notaires du Québec*, à la suite de l'approbation par le Bureau des recommandations du Groupe de travail sur les comités.

Ces modifications visaient l'obligation de tous les administrateurs d'adhérer au Code, incluant les membres des comités, et d'insérer cette obligation dans le *Règlement sur l'administration et la régie interne de la Chambre des notaires du Québec*. Le Bureau a entériné ces recommandations lors de sa réunion tenue les 16 et 17 octobre 1998 et a profité de cette occasion pour refondre le règlement de régie interne. Ce règlement est entré en vigueur le 25 mars 1999.

Deux autres réunions se sont tenues les 26 novembre 1998 et 15 janvier 1999.

Conformément à son mandat, le Comité a passé en revue les dispositions du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés* et a formulé ses recommandations en regard de la composition du Comité, du processus d'acheminement des demandes et de l'immunité des membres du Comité. Enfin, les membres ont proposé des modifications à certains articles du code. Toutes ces recommandations ont été entérinées par le Bureau lors de sa réunion tenue le 11 mars 1999.

Comité sur l'intégration des mécanismes d'indemnisation et d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires

Au cours du dernier exercice, les réflexions du Comité ont porté sur des sujets variés tels que la fiducie notariale, la gestion de la comptabilité en fidéicommis et l'accréditation de logiciels de comptabilité en fidéicommis.

Le Comité s'est également penché de façon prioritaire sur le développement d'un nouveau produit offert par le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle qui permettrait aux notaires de continuer à jouer leur rôle dans les dossiers immobiliers. Cette réflexion s'est d'ailleurs concrétisé, en avril 1999, par le lancement du produit *Protection hypothèque légale* mis en marché par le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

Ce produit permet la protection des intérêts des acheteurs d'une maison neuve et de leurs créanciers hypothécaires face à l'inscription d'hypothèques légales sur la propriété tout en consolidant le rôle stratégique du notaire dans le droit immobilier.

Groupe de travail - Programme Ukraine

Au cours du dernier exercice financier, le Groupe de travail - Programme Ukraine a contribué, par ses suggestions et ses observations, à la réalisation des activités et des textes suivants.

1. Rapports écrits destinés au notariat ukrainien

   - Les honoraires notariaux
   - La force exécutoire
   - Le projet de loi notariale en Ukraine
   - Les archives notariales
   - Un projet de code minimal de déontologie
   - Le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec
   - Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec
   - Un guide de gestion d'un bureau de notaire
   - Un texte sur les femmes notaires (égalité des femmes)
   - Un texte publicitaire destiné au notariat et à la population en Ukraine.

2. Délégations en Ukraine et au Canada

   Le groupe a contribué au suivi des missions suivantes .

   - Déontologie notariale et les archives notariales (Ukraine - juin 98)
   - Guide de gestion d'un bureau de notaires (Ukraine - septembre 98)
   - Séjour de notaires ukrainiens au Québec (Montréal - novembre 98)
   - Coordination des nouvelles activités (Ukraine - mars 99)

3. Nouveau programme - phase II

   Le groupe de travail a soutenu la phase II du Programme Ukraine, dont les principales activités sont les suivantes :.

   - Organisation de séjours d'étude au Canada
   - Établissement de bureaux modèles en Ukraine
   - Recommandations sur la formation universitaire des notaires

Principales résolutions du Bureau de l'Ordre

OUTRE LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE SECTION, LE BUREAU PREND DE NOMBREUSES DÉCISIONS TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC ET COMPORTANT DES INFORMATIONS NOMINATIVES ET CONFIDENTIELLES QUI NE PEUVENT ÊTRE REPRODUITES DANS LE PRÉSENT RAPPORT.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QU'il soit demandé au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle d'évaluer la possibilité de réaliser le programme d'assurance-responsabilité professionnelle de transaction immobilière avec un partenaire éventuel.

BUR-43-14-2.2.2

QUE soient déclarées élues par acclamation au poste de membre du Comité administratif les personnes suivantes qui entrent en fonction ce jour soit le 19 juin 1998, à savoir: M^e^ Danielle Beausoleil, notaire à Saint-Hubert, M^e^ Normand A. Lacasse, notaire à La Sarre, M^e^ Michel Légaré, notaire à Blainville, et M. Louis Roy, administrateur nommé par l'Office des professions, pour siéger à titre de membres du Comité administratif pour un terme d'un an.

BUR-43-14-4

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve tels que présentés les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 1997-1998, incluant le bilan, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.

BUR-43-14-5.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande à l'assemblée générale des notaires la nomination de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton comme vérificateurs pour l'exercice financier 1998-1999 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif.

BUR-43-14-5.2

QUE le Bureau de la Chambre des notaires autorise le Directeur général à prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation d'une journée nationale sur la déjudiciarisation en y associant le Centre de droit préventif du Québec.

BUR-43-14-6.6.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec demande au ministre de la Justice du Québec que le public et l'Ordre des notaires du Québec soient adéquatement représentés au Comité chargé de la révision du *Code de procédure civile*.

BUR-43-14-6.6.2

QUE la Chambre des notaires du Québec appuie le projet de réforme du système professionnel québécois, ainsi que le processus proposé, tel qu'annoncé lors de l'assemblée spéciale du Conseil interprofessionnel du Québec le 1er mai 1998;

QUE la Chambre des notaires du Québec demande au Ministre que les représentants des trois grands secteurs d'activités du monde professionnel siégeant sur le comité indépendant soient choisis, en concertation, par les ordres concernés réunis à cet effet en table sectorielle.

BUR-43-14-10

QU'un Comité d'étude de la compétence professionnelle soit créé avec le mandat suivant : examiner toute question relative à l'évaluation de la compétence d'un membre ou d'un candidat lorsque telle évaluation s'impose, notamment dans les dossiers de demande de réinscription, de stage de perfectionnement, de demande d'admission avec un D.D.N. qui, en raison de sa date d'obtention, ne rend pas admissible au stage de formation professionnel et tout autre cas nécessitant telle évaluation et formuler les recommandations de formation ou de stage appropriées aux instances décisionnelles concernées.

BUR-43-14-12

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle des notaires du Québec, nomme la firme Samson, Bélair/Deloitte & Touche à titre de vérificateur du F.A.R.P. pour l'exercice financier 1998.

BUR-43-15-3.3.2

QU'à la suite du rapport du Groupe de travail ayant étudié notamment la possibilité d'une centralisation des examens de titres par des institutions financières et des processus reliés aux transactions immobilières, le Bureau demande à ce que le Groupe de travail sur les examens de titres centralisés prépare un plan de communication afin que les notaires soient informés de la situation, qu'un représentant de Notarius soit invité à participer aux travaux du Groupe de travail et que le Président soit mandaté pour informer l'Association professionnelle des notaires du Québec des constats et des décisions du Bureau concernant ce dossier et qu'il convienne avec les représentants de l'Association de l'opportunité de coordonner les actions de l'Association et de la Chambre des notaires.

BUR-43-15-4

QUE le Président adresse au ministre de la Justice une lettre exposant les difficultés qui résultent de la définition d'«entreprise», édictée par l'article 1525 du *Code civil du Québec*, dans le contexte d'une vente d'immeuble à revenus et de l'application possible des dispositions de la vente d'entreprise;

QUE dans l'éventualité où le Ministre accepte d'examiner cette problématique dans le but d'y trouver une solution, collaborer aux travaux du ministère en soumettant un rapport comportant une analyse des situations qui soulèvent des difficultés et proposant des solutions.

BUR-43-15-10

QUE le Bureau, sur recommandation du Comité administratif, entérine les recommandations du Groupe de travail sur les comités, à savoir:

- d'adopter et de mettre en vigueur la procédure de nomination et les règles générales devant guider la formation des comités (sujet aux règles d'exception) telles que présentées;
  de modifier le Règlement de régie interne afin de tenir compte de la procédure de nomination telle qu'établie, notamment:
- nomination des membres des comités à la 2^e^ réunion du Bureau
- survie des comités pour les affaires essentielles jusqu'à leur remplacement

- de recommander au Comité de déontologie de vérifier la possibilité d'appliquer en tout ou en partie le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés à tous les membres des comités.

BUR-43-15-12

QUE pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000, une cotisation spéciale de 75 $ soit décrétée pour la reconduction de la campagne de publicité établie pour l'exercice 1998-1999;

QUE ladite cotisation spéciale exigible à compter du 1er avril 1999 soit ajoutée aux montants des autres cotisations à être décrétées pour l'exercice 1999-2000 et payable selon les mêmes modalités et échéances, le tout majoré de toute taxe applicable.

QUE pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000, une cotisation spéciale de 10 $ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN);

QUE ladite cotisation spéciale exigible à compter du 1er avril 1999 soit ajoutée aux montants des autres cotisations à être décrétées pour l'exercice 1999-2000 et payable selon les mêmes modalités et échéances, le tout majoré de toute taxe applicable.

BUR-43-16-9.1

QUE le Bureau entérine la proposition soumise afin que la Chambre des notaires du Québec présente à l'Agence canadienne de développement international, la proposition Phase II du programme de coopération en Ukraine.

BUR-43-16-10

QU'après avoir discuté du rapport du Comité ad hoc portant sur la résolution BUR-4-9-7.1.2, le Bureau mandate ledit Groupe de travail pour élaborer un plan stratégique du développement de la profession notariale avec l'aide des ressources appropriées, le tout en tenant compte des travaux déjà effectués à cet égard et que le Président soit mandaté pour compléter la composition du Groupe de travail avec un ou des représentants de l'Association professionnelle des notaires du Québec.

BUR-43-16-11

QUE le Bureau de la Chambre des notaires adopte le règlement remplaçant le *Règlement sur l'administration et la régie interne de la Chambre des notaires du Québec*.

BUR-43-16-12

QUE suite au rapport du Comité sur les examens de titres centralisés, le Bureau se dise d'accord à ce que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle propose aux notaires, à compter du 1er janvier 1999 et de façon optionnelle, une assurance-responsabilité de transaction immobilière impliquant des déboursés progressifs pour les maisons neuves et les rénovations.

BUR-43-18-3.1.2

QUE pour la période du 1er janvier 1999 au 1er avril 1999 à 00:01 heure normale, la contribution au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour la police d'assurance en vigueur en 1999, soit établie telle que présentée.

BUR-43-18-3.2

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000 soit établie à 500 $.

QUE la cotisation aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000 soit établie à 240 $.

QUE la cotisation aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000 soit majorée d'un montant de 120 $ pour les membres identifiés au cours de cette même période sous la classe «A» au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

BUR-43-18-7.1

QUE le Bureau, sur recommandation du Comité administratif et du Comité de placements, adopte la politique de placement du Fonds d'études notariales telle que présentée

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le Règlement modifiant le *Règlement sur le Fonds d'études notariales*.

BUR-43-18-9

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte, tel que présenté, le *Guide des normes de pratique en médiation familiale* élaboré par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale et qu'un exemplaire du guide soit transmis à tous les notaires médiateurs accrédités.

BUR-43-18-11

QUE le Bureau de la Chambre des notaires reconduise pour l'année en cours le programme d'assurance-responsabilité actuel, la contribution actuelle et les modulations actuelles avec les adaptations nécessaires.

BUR-43-19-4.2.1

QUE le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle réalise en collaboration avec la Chambre des notaires, une consultation auprès des notaires afin de connaître leur opinion sur les types de modulation désirés à partir de scénarios préétablis par le Fonds d'assurance et comportant toute l'information pertinente pour les notaires.

BUR-43-19-4.2.2

QUE le Bureau de la Chambre des notaires approuve les prévisions budgétaires 1999-2000 telles que recommandées par le Comité de vérification et par le Comité administratif.

BUR-43-19-9

QUE les modifications suivantes soient apportées au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec*.

BUR-43-20-8

QUE, conformément à l'article 27.1 de la *Loi modifiant le Code de procédure civile en matière notariale et d'autres dispositions législatives* (1998, c. 51, a.28) et après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre et autres intervenants intéressés sur le projet de règlement ci-après, le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le *Règlement sur les conditions de l'accréditation des notaires en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude*.

BUR-43-20-9

Principales résolutions du Comité administratif

Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, le Comité administratif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles. Ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Comité administratif entérine la recommandation du Comité des relations canadiennes et internationales concernant la représentation de la Chambre des notaires à l'Union internationale du notariat latin pour la législation 1999-2001.
CA-43-42-3

QUE le Comité administratif adopte le programme d'inspection professionnelle tel que présenté dont l'objectif est de premièrement procéder, approximativement, à l'inspection de l'étude de plus de 900 notaires dans toutes les régions du Québec et, deuxièmement, de développer et promouvoir les normes de pratique. Le tout plus amplement détaillé au programme tel que présenté.
CA-43-43-10

QUE le Comité administratif, sur recommandation du Comité sur la restructuration budgétaire et de vérification, recommande au Bureau l'approbation des états financiers annuels vérifiés pour l'exercice 1997-1998 de la Chambre des notaires du Québec tels que présentés et entérine la recommandation dudit Comité à l'effet de proposer à l'assemblée générale des notaires la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thorton comme vérificateur pour l'exercice financier 1998-1999.
CA-43-47-5.1

QU'un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec soit décerné à M^{e} Roger Comtois, notaire à Montréal, pour son apport à la profession.
CA-43-47-16.2

QUE M^{e} Danielle Beausoleil, notaire à Saint-Hubert, soit nommée pour siéger à titre de membre du Comité de suivi du modèle québécois en médiation familiale.
CA-43-47-16.4

QUE le Président soit mandaté pour désigner un représentant de la Chambre des notaires pour la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada qui se tiendra du 15 au 20 août 1998 à Halifax.
CA-43-47-16.5

QU'un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec soit décerné à Me Guy Bélisle, notaire à Saint-Eustache, pour son apport à la profession.
CA-43-49-21.9

QUE le Comité administratif nomme M^{e} Ginette Nadeau, notaire à Ancienne-Lorette, à titre de représentante de la Chambre des notaires pour siéger au Conseil de la Faculté de droit de l'Université Laval.
CA-43-50-16.5

QUE suite aux résultats du projet-pilote sur la mise en valeur des services professionnels des notaires, le Comité administratif donne son accord de principe à ce qu'une offre de service soit préparée par la firme Sigmapi.
CA-43-52.4.2

QUE le Comité administratif recommande au Bureau les modifications à la politique de placement du Fonds d'études notariales et au *Règlement sur le Fonds d'études notariales* telles que présentées.
CA-43-52-8.2

QUE le Comité administratif donne son accord de principe à la proposition de démarche de planification stratégique identifiant l'objectif, le plan de travail, le fonctionnement et le calendrier et qui a été retenue par le Comité de coordination.
CA-43-54-4.1

QUE le Comité administratif adopte, telles que présentées, les modifications aux politiques de certification et énoncés de pratique de l'infrastructure à clés publiques de la profession notariale et au formulaire de demande d'émission de signature numérique adoptés en vertu de la résolution CA-43-39-9.5
CA-43-54-8

QUE le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec approuve, tel que présenté, le projet de convention modifiant le protocole d'entente exécuté devant M^{e} Serge Allard, notaire, le 30 juin 1994, sous le numéro 751 de ses minutes, et portant sur les modalités devant régir les différentes étapes du programme complet de formation des candidats à l'exercice de la profession notariale.
CA-43-54-11

QUE le Comité administratif mandate le Président pour soumettre le nom de trois notaires pour chacun des deux comités qui seront formés d'ici le 1er juin 1999, relativement aux nominations à la magistrature.
CA-43-54-16.5

QUE le Comité administratif, sur recommandation du Comité sur la restructuration budgétaire et de vérification, recommande au Bureau, l'adoption des prévisions budgétaires 1999-2000 telles que présentées.
CA-43-55-6

QUE le Comité administratif entérine les recommandations du Comité de déontologie concernant la composition dudit Comité, le processus d'acheminement des demandes et de l'immunité des membres du Comité de déontologie et ainsi que des propositions de modifications à certains articles du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés telles que présentées.
CA-43-56-10

Que le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec propose qu'un mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (C.I.Q.) soit décerné à M^{e} André Auclair, notaire à Laval, pour son apport à la profession notamment à titre de président du Programme d'aide aux notaires (PAN).
CA-43-56-13.2

Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 1998-1999

BESNER, Patricia
BÉLANGER, Sophie
BOURGAULT, Anic
BÉDARD, Josée
BERGERON, Mario
BOLDUC, Catherine
BAILLARGEON, Sylvie
BÉLAND, Pierre
BOURBEAU, Lucie
BOUSQUET, Jean-François
BRETON, Jacinthe
BROSSEAU, Hélène
CHAREST, Annik
D'AMOURS, Sylvie
FECTEAU, Sandra
FORTIER, Solange
FORCIER, Nathalie
GAGNON, Catherine
GOUIN, Isabelle
GRONDIN, Stéphanie
GOBEIL, Lise
GAGNÉ, Jean-François
GAGNON, Audrey
GAGNON, Christine
GINGRAS, Nathalie
GARNEAU, Alain-Henri
GOSSELIN, Sonia
HARDOUIN, Stéphane
JETTÉ, Véronique
KHAIRALLAH, Rola
LANDRY, Pascal
LEGAULT, Marc
LAFONTAINE, Jean-François
MOULIN, Robert
MIGNEAULT, Réjean-Claude
MALTEZOS, Adamantia
NAUD, Danielle
OUELLET, Isabelle
POURBAIX, Marie-Noëlle
ROCH, Annie-Claude
RATELLE, Christiane
RIVEST, Isabelle
ROBICHAUD, Nathalie
ROY, Jean-Sébastien
RIVEST, Sophie
SMALL, David
TOUCHET, Louis-Charles
TURCOTTE, Alain
THIBEAULT, Sophie
THOMASSIN, Anne-Marie

ÉTATS FINANCIERS
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Chambre des notaires du Québec

États financiers

31 mars 1999

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs 1

États financiers

- Résultats 2
- Évolution des soldes de fonds 3
- Bilan 4
- Flux de trésorerie 5
- Notes complémentaires ..... 6 - 15

Comptables agréés
Société en nom collectif
Membre du réseau
Grant Thornton International

Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la
Chambre des notaires du Québec

Nous avons vérifié les bilans du fonds général, du fonds d'indemnisation et du fonds d'études notariales de la Chambre des notaires du Québec au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des notaires du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre des notaires du Québec au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 3 juin 1999

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : (514) 878-2691
Télécopieur : (514) 878-2127

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	Budget adopté 1999 (non vérifié)	Réel 1999				Réel 1998
		Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
Revenus						
Intérêts sur dépôts en fidéicommis	6 000 000 $	— $	— $	9 691 492 $	9 691 492 $	5 289 378 $
Cotisations	3 779 500	1 844 182	1 955 614	—	3 799 796	3 656 568
Honoraires	2 016 300	2 266 354	—	—	2 266 354	2 120 647
Placements	1 450 000	70 772	264 084	1 964 387	2 299 243	2 006 277
Autres	1 063 700	1 519 767	145 207	1 832	1 666 806	1 700 433
	14 309 500	5 701 075	2 364 905	11 657 711	19 723 691	14 773 303
Dépenses						
Salaires et charges sociales	4 860 000	4 698 634	165 826	—	4 864 460	4 746 694
Subventions						
Notarius (TSIN) Inc., entitée contrôlée	2 000 000	—	—	2 000 000	2 000 000	2 500 000
Autres	72 000	22 540	—	20 260	42 800	104 222
Honoraires professionnels	1 604 200	1 563 028	44 846	119 386	1 727 260	1 819 093
Réclamations (note 8)	1 500 000	—	428 571	—	428 571	147 341
Assurance excédentaire	220 000	—	223 450	—	223 450	223 450
Comités	387 700	305 201	29 579	2 116	336 896	341 017
Déplacements et représentations	304 800	251 196	—	—	251 196	281 450
Affiliations et délégations	135 800	189 391	—	—	189 391	130 012
Charges locatives	654 000	648 559	—	—	648 559	588 294
Services informatiques	608 000	470 515	—	490	471 005	492 849
Impression et diffusion électronique	203 000	197 140	—	—	197 140	171 866
Dépenses générales de bureau	758 400	806 993	1 866	48 236	857 095	717 776
Publicité et promotion	695 000	713 582	—	—	713 582	463 456
Mauvaises créances	190 700	126 937	6 478	(1 105)	132 310	228 510
Provision pour congrès	15 000	15 000	—	—	15 000	33 803
Amortissement des immobilisations	675 000	515 597	2 175	17 368	535 140	618 978
	14 883 600	10 524 313	902 791	2 206 751	13 633 855	13 608 811
Projets spéciaux	237 100	—	—	112 247	112 247	273 068
	15 120 700	10 524 313	902 791	2 318 998	13 746 102	13 881 879
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(811 200) $	(4 823 238) $	1 462 114 $	9 338 713 $	5 977 589 $	891 424 $

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999										1998
	Fonds général			Fonds d'indemnisation			Fonds d'études notariales			Total	Total
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Total	Investis en immobilisations	Affectation d'origine interne	Total	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Total		
Solde au début	1 687 975 $	(58 700) $	1 629 275 $	2 288 $	2 724 828 $	2 727 116 $	21 421 $	17 984 229 $	18 005 650 $	22 362 041 $	21 470 617 $
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(515 597)	(4 307 641)	(4 823 238)	(2 175)	1 464 289	1 462 114	(17 368)	9 356 081	9 338 713	5 977 589	891 424
Investis en immobilisations	368 406	(368 406)	—	—	—	—	19 500	(19 500)	—	—	—
Virements interfonds	—	5 158 096	5 158 096	—	(100 502)	(100 502)	—	(5 057 594)	(5 057 594)	—	—
Solde à la fin	1 540 784 $	423 349 $	1 964 133 $	113 $	4 088 615 $	4 088 728 $	23 553 $	22 263 216 $	22 286 769 $	28 339 630 $	22 362 041 $

Bilan
au 31 mars 1999

	1999				1998
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	682 974 $	385 241 $	2 729 532 $	3 797 747 $	1 868 449 $
Débiteurs (note 3)	2 165 455	90 039	360 553	2 616 047	2 185 220
Montant à recevoir de l'assureur	—	721 581	—	721 581	981 092
Intérêts courus	496	69 970	820 996	891 462	663 254
Frais payés d'avance	296 896	—	—	296 896	245 459
	3 145 821	1 266 831	3 911 081	8 323 733	5 943 474
Placements (note 4)	—	4 489 726	18 919 223	23 408 949	20 615 612
Dépôt à terme (note 11)	427 902	—	—	427 902	427 902
Immobilisations (note 5)	1 540 784	113	23 553	1 564 450	1 711 684
	1 968 686	4 489 839	18 942 776	25 401 301	22 755 198
	5 114 507 $	5 756 670 $	22 853 857 $	33 725 034 $	28 698 672 $
PASSIF					
Passif à court terme					
Marge de crédit (note 6)	905 330 $	— $	— $	905 330 $	629 766 $
Créditeurs (note 7)	1 349 782	80 783	567 088	1 997 653	2 544 585
Provision pour réclamations en cours	—	1 587 159	—	1 587 159	2 243 313
Subvention perçue d'avance - ACDI (note 9)	202 376	—	—	202 376	133 200
Revenus perçus d'avance	8 242	—	—	8 242	15 543
	2 465 730	1 667 942	567 088	4 700 760	5 566 407
Crédit reporté	684 644	—	—	684 644	770 224
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	1 540 784	113	23 553	1 564 450	1 711 684
Non grevés d'affectations	423 349	—	—	423 349	(58 700)
Affectations d'origine interne	—	4 088 615	22 263 216	26 351 831	20 709 057
	1 964 133	4 088 728	22 286 769	28 339 630	22 362 041
	5 114 507 $	5 756 670 $	22 853 857 $	33 725 034 $	28 698 672 $

Au nom du bureau,

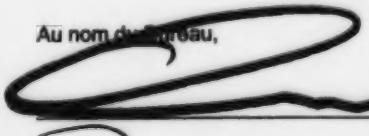

, président

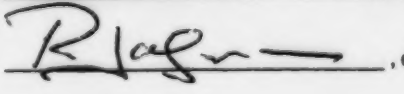

, directeur général

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 1999

	1999	1998
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	5 977 589 $	891 424 $
Postes n'impliquant aucun mouvement sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	535 140	618 978
Amortissement du crédit reporté	(85 580)	(85 581)
Gain sur la cession de placements	(1 155 687)	(1 098 698)
	(706 127)	(565 301)
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif à court terme autres que l'encaisse		
Débiteurs	(430 827)	(674 037)
Montant à recevoir de l'assureur	259 511	(124 849)
Intérêts courus	(228 208)	(86 574)
Frais payés d'avance	(51 437)	(142 988)
Contribution payée d'avance	—	101 448
Créditeurs	(546 932)	(170 974)
Provision pour réclamations en cours	(656 154)	(2 149 101)
Contribution perçue d'avance	—	(141 448)
Subvention et revenus perçus d'avance	61 875	143 980
	(1 592 172)	(3 244 543)
	3 679 290	(2 918 420)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(63 799 382)	(94 406 075)
Cession de placements	62 161 732	95 821 962
Immobilisations	(387 906)	(273 434)
	(2 025 556)	1 142 453
Augmentation (diminution) de trésorerie	1 653 734	(1 775 967)
Trésorerie au début	1 238 683	3 014 650
TRÉSORERIE À LA FIN	2 892 417 $	1 238 683 $
SITUATION DE LA TRÉSORERIE		
Encaisse	3 797 747 $	1 868 449 $
Marge de crédit	(905 330)	(629 766)
	2 892 417 $	1 238 683 $

Notes complémentaires
au 31 mars 1999

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat. Elle est régie par le Code des professions et elle est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales conventions comptables

La Chambre des notaires du Québec utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report, étant celle du rapprochement des revenus et des dépenses.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre des notaires du Québec. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds général. Ce fonds présente les actifs et les ressources non affectés. Plusieurs des activités du fonds général de la Chambre des notaires du Québec répondent en partie ou en totalité aux objets du fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément à la Loi sur le notariat (article 93, paragraphe 10), le Bureau de la Chambre des notaires du Québec a établi par règlement un fonds d'indemnisation servant à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 93, paragraphe 8), la Chambre des notaires du Québec administre un fonds d'études notariales. Ce fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicommis par les notaires dans l'exercice de leur profession, aux fins de promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche juridique, l'éducation et l'information légales ainsi que l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit.

Notes complémentaires
au 31 mars 1999

2. Principales conventions comptables (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Chambre des notaires du Québec doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan de chacun des fonds, sur les montants des revenus et des dépenses figurant à l'état des résultats de chacun des fonds et sur les éventualités mentionnées dans les notes aux états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Lorsqu'un placement à long terme subit une baisse de valeur durable, une réduction est comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement, basé sur le coût, réparti sur la durée de vie utile de l'immobilisation, est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipements informatiques	33 1/3 %
Logiciels et programmation	50 %
Mobilier de bureau	10 %
Équipements de bureau	20 %
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Crédit reporté

Au cours de l'exercice 1997, la Chambre des notaires du Québec a reçu un montant de 855 805 $ en remboursement des frais engagés pour des améliorations locatives. Ce montant a été comptabilisé à titre de crédit reporté dans le fonds général et est amorti sur la durée du bail jusqu'en 2007.

Régime de retraite

La Chambre des notaires du Québec participe à un régime de retraite interentreprises avec un autre employeur apparenté. Bien que l'obligation de chaque employeur ne soit pas quantifiée, un tarif de cotisation est établi pour chaque exercice de manière que l'actif de la caisse de retraite soit suffisant pour le versement des prestations futures.

2. Principales conventions comptables (suite)

Entités contrôlées

La Chambre des notaires du Québec a le pouvoir de nommer les administrateurs, d'adopter les états financiers et de nommer les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, de Notarius (TSIN) Inc., de la Corporation de service des notaires du Québec et du Centre de droit préventif du Québec Inc. De plus, la Chambre des notaires du Québec a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut charger aux notaires. Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, Notarius (TSIN) Inc., la Corporation de service des notaires du Québec et le Centre de droit préventif du Québec Inc. étant considérés comme des entités sans but lucratif distinctes, leurs comptes ne sont donc pas compris dans les états financiers de la Chambre des notaires du Québec. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 13.

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec est un organisme sans but lucratif constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur. L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre des notaires du Québec affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre des notaires du Québec dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

Notarius (TSIN) Inc.

Notarius (TSIN) Inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but de concevoir, développer, déployer et exploiter des solutions technologiques intégrées répondant aux besoins professionnels et d'affaires présentes et futures du notariat.

Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre entre autres le programme d'assurance collective des notaires.

Centre de droit préventif du Québec Inc.

Le Centre de droit préventif du Québec Inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. La mission du Centre de droit préventif du Québec Inc. consiste à proposer et mettre en place des actions et des solutions concrètes pour prévenir et réduire les conflits dans la société.

Notes complémentaires
au 31 mars 1999

3. Débiteurs

	1999	1998
Fonds général		
Clients	2 331 767 $	1 601 138 $
Provision pour créances douteuses	(743 997)	(629 316)
Entités contrôlées		
Notarius (TSIN) Inc.	—	18 812
Corporation de service des notaires du Québec	5 958	5 958
Régime de retraite	2 631	23 067
Dû par le fonds d'indemnisation	70 911	108 247
Dû par le fonds d'études notariales	498 185	788 663
	2 165 455	1 916 569
Fonds d'indemnisation		
Divers	149 750	58 950
Provision pour créances douteuses	(59 711)	(53 233)
	90 039	5 717
Fonds d'études notariales		
Transactions sur les placements en attente de règlement	—	61 050
Autres	12 170	9 242
Provision pour créances douteuses	(8 069)	(9 242)
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée	197 332	131 332
Dû par le fonds général	159 120	70 552
	360 553	262 934
	2 616 047 $	2 185 220 $

Notes complémentaires
au 31 mars 1999

4. Placements

	1999				1998			
	% [a]	Durée [b]	Juste valeur	Coût	% [a]	Durée [b]	Juste valeur	Coût
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire								
Bons du Trésor du Canada	4,93	—	1 660 303 $	1 660 303 $	4,48	—	1 559 462 $	1 559 462 $
Obligations								
Canada	5,01	2,9	1 740 440	1 782 955	5,17	3,0	105 670	104 850
Provinces	—	—			5,26	2,2	261 125	261 800
Municipalités	5,26	1,9	677 715	695 693				
Organismes parapublics	5,32	3,0	361 855	370 775	5,46	2,7	1 395 156	1 409 938
			4 440 313	4 489 726			3 321 413	3 336 050
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire								
Bons du Trésor du Canada	—	—	—	—	4,42	—	1 396 684	1 396 684
Bons du Trésor du Québec	4,96	—	493 895	493 895	4,67	—	494 310	494 310
Fonds commun Montrusco	—	—	173 598	174 008	—	—	1 422 409	1 426 547
Certificat de dépôt	3,65	—	10 000	10 000	2,5	—	10 000	10 000
			677 493	677 903			3 323 403	3 327 541
Obligations								
Canada	5,00	2,4	5 084 640	5 150 836	5,55	9,3	1 382 173	1 372 562
Provinces	5,19	2,6	750 370	760 995	—	—	—	—
Municipalités	5,33	2,1	1 879 485	1 858 471				
Organismes parapublics	5,28	2,8	1 076 831	1 067 553	5,56	3,4	3 852 133	3 706 385
Sociétés	5,49	2,7	1 007 729	1 018 767	3,38	2,2	352 100	352 100
Fonds commun Natcan	—	—	2 746 667	2 814 932				
Fonds commun Montrusco	—	—	1 251 363	1 287 540	—	—	5 421 987	5 299 419
			13 797 085	13 959 094			11 008 393	10 730 466
Actions canadiennes	—	—	2 594 908	2 500 937	—	—	3 910 757	3 221 585
Actions américaines	—	—	696 645	773 702			—	—
Actions internationales	—	—	921 841	1 007 587			—	—
			4 212 394	4 282 226			3 910 757	3 221 585
			18 686 972	18 919 223			18 242 553	17 279 562
			23 127 285 $	23 408 949 $			21 563 966 $	20 615 612 $

[a] Rendement moyen pondéré à l'échéance
[b] Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

5. Immobilisations

	1999			1998		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général						
Équipements informatiques	1 047 631 $	788 910 $	278 721 $	855 518 $	571 299 $	284 219 $
Logiciels et programmation	910 229	737 607	172 622	787 802	569 993	217 809
Mobilier de bureau	427 585	148 608	278 977	427 585	105 848	321 737
Équipements de bureau	104 519	49 845	54 674	74 581	34 940	39 641
Améliorations locatives	976 844	221 054	755 790	952 916	128 347	824 569
	3 466 808	1 926 024	1 540 784	3 098 402	1 410 427	1 687 975
Fonds d'indemnisation						
Logiciels et programmation	19 525	19 412	113	19 525	17 237	2 288
Fonds d'études notariales						
Équipements informatiques	66 495	62 117	4 378	66 495	45 074	21 421
Logiciels et programmation	89 941	70 766	19 175	70 441	70 441	—
	156 436	132 883	23 553	136 936	115 515	21 421
	3 642 769 $	2 078 319 $	1 564 450 $	3 254 863 $	1 543 179 $	1 711 684 $

Notes complémentaires
au 31 mars 1999

6. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire maximum de 1 500 000 $ en 1999 et en 1998 au taux d'intérêt préférentiel de 6,5 % aux 31 mars 1999 et 1998. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renégociable le 30 juillet 1999. Aucun actif n'est affecté à la garantie de cette ouverture de crédit bancaire. Au 31 mars 1999, le crédit disponible est de 594 670 $ (870 234 $ en 1998).

7. Créditeurs

	1999	1998
Fonds général		
Fournisseurs	1 143 479 $	1 218 348 $
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée	47 183	210 836
Dû au fonds d'études notariales	159 120	70 552
	1 349 782	1 499 736
Fonds d'indemnisation		
Frais courus	9 872	18 710
Dû au fonds général	70 911	108 247
	80 783	126 957
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	68 903	38 992
Transactions sur les placements en attente de Règlement	—	90 237
Dû au fonds général	498 185	788 663
	567 088	917 892
	1 997 653 $	2 544 585 $

8. Réclamations au fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 $ par réclamation.

Les réclamations au fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre des notaires du Québec a eu connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

8. Réclamations au fonds d'indemnisation (suite)

La dépense présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	1999	1998
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	642 277 $	610 004 $
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(213 706)	(462 663)
	428 571 $	147 341 $

9. Programme de coopération avec le notariat ukrainien

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec administre, avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un programme de coopération avec le notariat ukrainien. L'ACDI verse à la Chambre des notaires une subvention ne devant servir qu'aux fins du programme et la Chambre des notaires contribue audit programme sous forme de biens et services, selon un protocole d'entente.

Selon le protocole d'entente, l'ACDI versera à la Chambre des notaires du Québec une subvention d'un montant total de 1 479 985 $ jusqu'au 30 mars 2001. Tout excédent non utilisé dans le cadre du projet sera retourné à l'ACDI.

La subvention reçue et les dépenses cumulatives au 31 mars 1999 relativement à ce projet se détaillent comme suit :

	1999
Revenus	
Subvention de l'ACDI	810 581 $
Placements	13 128
	823 709
Dépenses	
Salaires et charges sociales	219 717
Honoraires professionnels	208 369
Déplacements et séjour	105 831
Mobilier et équipements	20 612
Fournitures de bureau	66 804
	621 333
Subvention perçue d'avance	202 376 $

Notes complémentaires
au 31 mars 1999

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable de ces instruments en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des bons du Trésor, des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie selon leur cours du marché.

La juste valeur du fonds commun est évaluée à partir des informations fournies par le promoteur du fonds.

11. Engagements

Fonds général

La Chambre des notaires du Québec est liée par des contrats de location-exploitation relatifs à des locaux administratifs jusqu'au 30 avril 2007. Le montant total des loyers, incluant les taxes et les frais relatifs aux opérations, s'élève à 5 141 778 $.

Les paiements minimums exigibles en vertu des baux pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2000	2001	2002	2003	2004
582 219 $	588 837 $	588 837 $	635 877 $	651 389 $

Le dépôt à terme, au coût de 427 902 $ (427 902 $ en 1998) portant intérêt au taux de 4,89 % (2,5 % en 1998), est affecté à la garantie des baux.

12. Éventualités

Fonds général

Au 31 mars 1999, on comptait un certain nombre de réclamations faites auprès de la Chambre des notaires du Québec pour des montants divers. Il n'est pas possible de déterminer l'étendue des dommages auxquels la Chambre des notaires du Québec pourrait être tenue, le cas échéant, mais de l'avis de la direction, le montant ne serait pas tel qu'il aurait une influence significative sur les activités ou la situation financière de la Chambre des notaires du Québec.

La Chambre des notaires du Québec cautionne les améliorations locatives des nouveaux locaux de Notarius (TSIN) Inc. pour un montant de 250 000 $.

Notes complémentaires
au 31 mars 1999

13. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec au 31 décembre 1998

	31 décembre 1998	31 décembre 1997
Bilan		
Actif	53 918 568 $	54 107 689 $
Passif	39 942 177	38 206 784
Surplus cumulé	13 976 391	15 900 905
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	5 143 271	4 050 007
Charges	10 997 748	8 131 983
Activités de placements		
Produits	4 097 089	5 969 204
Charges	167 126	146 267
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	1 307 129)	(1 912 862)
Activités d'investissement	(4 087 063)	4 169 062

Notarius (TSIN) Inc. au 31 mars 1999

	31 mars 1999	31 mars 1998
Bilan		
Actif	1 363 494 $	1 750 515 $
Passif	1 520 641	1 360 534
Actifs nets (négatifs)	(157 147)	389 981
Résultats		
Produits	3 900 150	4 188 904
Charges	4 459 778	4 504 694
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(588 024)	499 425
Activités d'investissement	(243 855)	(480 704)

Notes complémentaires
au 31 mars 1999

14. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Chambre des notaires du Québec, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus, et ce, malgré les efforts déployés par la Chambre des notaires du Québec.

15. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.